CANDIDATS.

Juge Président de la Cour Suprême de la Louisiane.

CHRISTIAN ROSELIUS est candidat à la place de Juge-Président de la Cour Suprême de la Louisiane. 31janv—

Nous sommes autorisés à annoncer qu'à la demande d'un grand nombre d'amis, le juge THOMAS SLIDELL a consenti à se laisser porter candidat à la place de président de la Cour Suprême à l'élection prochaine. 27 jan

JUGES-ASSOCIÉS.

ROBERT PREAUX sera soutenu comme candidat à la place de juge-associé de la Cour Suprême pour le premier district composé des paroisses de Plaquemines, St Bernard et de cette partie de la paroisse d'Orléans au-dessous de la rue Julie.

Le Juge A. M. BUCHANAN est candidat à Juge-Associé de la Cour Suprême pour le Premier District, composé des paroisses Plaquemines, St Bernard, Orléans (rive droite du fleuve) et cette partie de la ville de la Nlle Orléans, au dessous de la rue Julie. L'élection aura lieu le premier lundi d'avril prochain. 17janv—

EDWARD RAWLE, de la Nouvelle-Orléans, est candidat à la place de Juge-associé de la Cour Suprême pour le deuxième district, composé de cette partie de la Nouvelle-Orléans, au-dessus de la rue Julie et des paroisses de Jefferson, St-Jean-Baptiste, St-Charles, St-Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure, Terrebonne, Ouest-Baton Rouge et Iberville. Il sera soutenu par

Un grand nombre d'amis.

ALBERT DUFFEL, de Donaldsonville, juge actuel du Quatrième District Judiciaire de la Louisiane est présenté aux votans de Ouest Baton Rouge, Iberville, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure, Terrebonne, St-Jacques, St-Jean Baptiste, St Charles et de cette partie de la Nouvelle-Orléans au-dessus de la rue Julie, comme candidat à la place de Juge Associé de la Cour Suprême pour le Deuxième District. Il recevra le cordial appui de

SES NOMBREUX AMIS

Nous sommes autorisés à annoncer que ABNER NASH OGDEN, de Greenville, paroisse Jefferson, à la sollicitation de plusieurs membres du barreau et de ses concitoyens, a consenti à se porter candidat à la place de Juge-Associé de la Cour Suprême pour le Deuxième District composé de cette partie de la Nouvelle Orléans, au-dessus de la rue Julie et des paroisses Jefferson, St-Charles, St-Jean Baptiste, St-Jacques, Ascension, Ste-Marie, Assomption, Lafourche Intérieure, Terrebonne, Ouest Baton Rouge et Iberville.

Nous sommes autorisés à annoncer le juge THOMAS H. KENNEDY, comme candidat à la place de Juge Associé de la Cour Suprême pour le Premier District, composé des paroisses Plaquemines, St Bernard, Orléans (rive droite du fleuve) et cette partie de la ville de la Nouvelle-Orléans, au dessous de la rue Julie. L'élection aura lieu le premier lundi d'avril prochain. 2janv—

Le juge EDOUARD SIMON, l'un des anciens juges de la Cour Suprême de la Louisiane est candidat à la place de Juge-Associé de la Cour Suprême pour le 3me District, composé des paroisses de Est-Feliciana, Est-Feliciana, Ouest Feliciana, Washington, Livingston, Ste-Hélène, St-Tammany, Pointe-Coupée, Concordia, Tensas, Avoyelles, St-Landry, Lafayette, Vermillon, St-Martin et Ste-Marie. Il se soumet par le barreau et les habitants du District.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. GUSTAVUS SCHMIDT est candidat à la place de Juge Associé de la Cour Suprême pour le [illegible] District. VOX POPULI

MILES TAYLOR est candidat à la place de Juge-Associé de la Cour Suprême de la Louisiane pour le Deuxième District composé de cette partie de la Nouvelle-Orléans au-dessus de la rue Julie et des paroisses de Jefferson, St Charles, St Jean Baptiste, St Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure, Terrebonne, Ouest Baton Rouge et Iberville. L'élection aura lieu le premier lundi d'avril prochain.

Nous sommes autorisés à annoncer que J. C. BEATTY [illegible] de la Fourche [illegible] Juge Associé de la Cour [illegible] Deuxième District.

COURS DE DISTRICT.

[illegible] à la place de Juge de la Première Cour de District de la Nlle Orléans. JOHN C LARUE

[illegible] J. N. LEA [illegible] de la Deuxième Cour de District de la N. Orléans [illegible]

MARTIN BLACHE [illegible] candidat pour [illegible] Cour de District de la N. Orléans [illegible]

Juge de la 3me Cour de District.

[illegible] candidat à la [illegible] Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Nous sommes autorisés à annoncer M. EGGLESTON, comme candidat à la place de Juge de la Troisième Cour de District de la Nlle Orléans [illegible]

Nous sommes autorisés à annoncer le juge ALPHONSE CANONGE comme candidat [illegible] juge de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Nous sommes autorisés à annoncer que M. LOUIS DUVIGNEAUD est candidat à la place de Juge de la Troisième Cour de District de la Nlle Orléans.

Nous sommes autorisés à annoncer le colonel Charles A. Labuzan comme candidat à la place de Juge de la TROISIÈME COUR DE DISTRICT [illegible] 4 fév

Quatrième Cour de District.

Je me présente candidat à la place de juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans. M. M. REYNOLDS.

Veuillez annoncer JOHN GEDGE comme candidat à la place de Juge de la Quatrième Cour de District de la Nlle Orléans [illegible]

UN GRAND NOMBRE D'AMIS

Nous sommes autorisés à annoncer qu'un grand nombre de votans indépendants soutiendront à la candidature de juge de la Cinquième Cour de District D. AUGUSTIN à la [illegible]

Nous sommes autorisés à annoncer que P. E. BIBON est candidat pour la place de Juge de la Cour des Preuves pour la paroisse d'Orléans [illegible]

Pour Avocat de District:

HENRY ST. PAUL.

Greffier de la Cinquième Cour de District.

Nous sommes autorisés à annoncer que SAMUEL G. RISK est candidat à la place de Greffier de la Cinquième Cour de District [illegible]

Troisième Cour de District.

C. M. EMERSON est candidat à la place de Juge de la Troisième Cour de District [illegible] 16 fév

CANDIDAT POUR LE CONSEIL DES ASSISTANTS-ALDERMEN.

[illegible] annoncer que M. Julius BLANK est candidat pour représenter le [illegible] district au Conseil des [illegible] Aldermen.

AVIS.—Le Dr. LEVI partira positivement de la Nouvelle-Orléans jeudi 10 mars; et ceux qui ont l'intention de profiter de sa présence, comme il est dans l'impossibilité de faire d'autres opérations que celles qui [illegible] Le Dr. LEVI profite de cette occasion pour offrir ses remerciements aux dames et messieurs qui ont bien voulu l'honorer de leur patronage pendant son séjour à la Nouvelle-Orléans. 4 mars—7

Guérison Instantanée.

DES CORS, OIGNONS ET LES ONGLES [illegible]

M. LEVI chirurgien-pédicure du No 1, rue Conduit, [illegible] Londres, No. [illegible] rue de Rivoli, Paris, [illegible] par la famille royale et la noblesse de Paris [illegible] domicile No 142, rue Carondelet, [illegible] de 10 heures A. M. à 4 P. M.

Copies des Certificats.

[illegible] Je certifie que M. Levi [illegible] LOUIS NAPOLÉON BONAPARTE.

[illegible] le duc de Cleveland—Je certifie que M. Levi [illegible] CLEVELAND.

[illegible] Archevêque d'Armagh—Je certifie que M. Levi m'a enlevé mes cors sans me faire [illegible] Londres, 3 août 1838. JOHN G. ARMAGH, 30, Charles St

[illegible] de Lansdowne—M. Levi m'a [illegible] avec une grande habileté et un succès [illegible] LANSDOWNE.

D. Robert Ferguson, Médecin ordinaire de Sa Majesté [illegible] M. Levi a extrait deux cors de [illegible] ROBERT FERGUSON, 8, Queen St. May Fair, Londres, 5 mars 1838.

Je certifie que M. Levi m'a extirpé plusieurs cors sans me [illegible] CHS. CUVELLIER, M. D. Paris

[illegible] J. S. McFarlane [illegible] J. S. McFARLANE. [illegible] DR. JNO. F. THORP, D. M. [illegible] Dr. McFarlane [illegible] JNO. F. THORP, D. M.

[illegible] M. Levi en a [illegible] dames de haut [illegible] l'honoreront de leur visite au No 142, rue Carondelet, [illegible] 31 déc—

Marchandises Sèches Nouvelles.

MAISON ROUGE,

Entre les deux marchés, la plus près de la Halle aux Viandes.

JOS. N. ROBERT & CO.

RECOIVENT [illegible] en débarquement [illegible] assortiment [illegible] à des prix [illegible]

[illegible]

ADR. Z. CAVELIER. L. F. MAXENT.

CAVELIER & MAXENT,

Rue Royale, No. 163,

INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & Z. Cavelier, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. G. Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses. 19d

Esclaves à vendre.

UN grand choix d'esclaves de la Virginie et du Maryland est offert en vente au coin des rues Esplanade et Moreau. Lesdits esclaves ont été [illegible] WALTER L. CAMPBELL.

1 nov —6 m

FROMAGE—Un petit lot à vendre par DUNTZE & IKEN, coin Conti et Royale. 5 fév

ESSENCE DE GINGEMBRE de la Jamaïque. DE F. BROWN.

CETTE essence est une préparation d'un mérite rare. Les vertus en sont incalculables pour les diarrhées ordinaires, les commencements de choléra; en un mot, pour tous les cas d'affaiblissement des organes digestifs. L'efficacité de cette essence se fait surtout remarquer aux époques où le choléra sévit et pendant les chaleurs d'été, [illegible]

AVERTISSEMENT—Assurez-vous de l'authenticité de l'Essence qui n'est préparée que par F. Brown, à son débit de produits chimiques et pharmaceutiques, au coin N. E. des rues Cinquième et Chesnut, Philadelphie, à vendre par tous les pharmaciens bien connus aux États-Unis.

En vente chez J. WRIGHT & Co. 151, rue de Chartres. 11 déc—1a

Produits de la Havane.

CAFÉ—100 sacs café vert de 1ère qualité, Sucre—blanc, florette, quebrado jaune, brut et cucurucho,

Confitures—Pâte et gelée en quarts de boîtes, venant d'être reçues par la goëlette Midas arrivée de la Havane.

Conserves—Un grand assortiment des manufactures Diana et Dominica.

Cigarettes—Un grand assortiment des marques les plus recherchées.

Papier pour cigarettes—Quelques balles de première qualité.

Picadura—Un petit lot de picadura franche.

Tabac—200 balles tabac en balles, de la Havane et de Cuba, pour capes et tripes, Vega de 1ère qualité.

Cigares de la Havane—1,000,000 des marques les plus recherchées, savoir: la Espanola, Castanedo, Fernando el Catolico, Empire City, la Filantropa, la Fenice, la Novena, el Zahuni, Magnolia, Don Juan, &c. &c. comprenant: Regalias, Med et Reg., Millares, Londres, Prensados, Cilindrados, Regentes, Trabucos, Canones &c.

En débarquement de la goëlette Mary Elizabeth: Une grande facture de la marque bien connue: LA TRINIDAD; le tout à vendre à des prix raisonnables par DELVAILLE & MORENO, 1 mars—12 34, Vieille Levée

EAUX DE VIE—1[illegible] & 1[illegible] pipes, article 1815, 4[illegible] & 2[illegible] do D & C Boyancey; 10[illegible], 5[illegible] & 2[illegible] do Lagrange 1825 & 1834; 2[illegible] & 1[illegible] Bunker Hill 1825 & 1834; 3[illegible] & 10[illegible] do Otard Dupuy & Co, 1850, 5[illegible] de J & F Martell & Co—1[illegible] do Pinet Castillon; 3[illegible] do J Chassaigne; 5[illegible] do De Lubès & Co; 2[illegible] do Jur Boreau; 5[illegible] & 10[illegible] do G V Bernard & Co, La Rochelle; 7[illegible] & 6[illegible] A Camus; 1[illegible] & 5[illegible] do St Charles; 10[illegible] de Latonia, 2[illegible] C Marquet, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 14fév 17 & 19, rue St Louis

A VENDRE en magasin par les soussignés:
30 barils Porto,
50 barriques vin rouge ordinaire,
70 barils whiskey Monongahela, Bourbon et Rye,
25 barils whiskey Tuscaloosa,
500 paniers anisette fine. 500 do. surfine,
500 paniers anisette superfine,
200 caisses Curaçao surfin et superfin, gd. modèle,
50 do do do do petit do.
150 do Maraschino surfin et superfin,
75 do Eau verte,
150 do Absinthe de diverses marques,
70 do Kirchenwasser do do.
100 do Liqueurs superfines,
200 do do surfines, 350 do. fines,
60 paniers Champagne de diverses marques,
75 caisses vin Muscat,
75 do Vermouth de la marque de L. Noilly,
375 do Vin rouge ordinaire,
80 do do do qualité supérieure,
200 do Fruits à l'eau-de-vie,
100 do Gungolet, &c., &c., &c.

Madère, Brandy, Genièvre de Hollande, Sherry, Cognac, Anisette, Meteor, Bitters, Peppermint, par barils, pipes, demi-pipes, quarts de pipes, &c., &c. DARAN, LABICHE & Co., 17 fév 45, Vieille Levée

EN magasin et à vendre par le soussigné:
50 barriques vin rouge; 25 do Bergasse;
60 barils vin blanc;
70 caisses vin rouge Ch. Laffitte et Haut Brion,
10 do do Ch. Margaux;
40 do fruits assortis;
10 barils vieux Bourbon whiskey;
20 do Monongahela do;
15 quarts Madère, 20 do Port-wine;
15 paniers huile Plagniol;
[illegible] caisses Vermouth Noilly Fils & Co;
50 do [illegible] et kirch, diverses marques, Cognac, [illegible] CH. LASCHIERE. [illegible] rue St Louis

RILLIEUX & REGGIO
23S, RUE BOURBON.

ONT reçu par les derniers arrivages d'Europe et du Nord un superbe assortiment de marchandises sèches comprenant les articles suivants, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits:

[illegible]

Aussi: Un assortiment complet d'articles de prêmière nécessité, qu'ils vendront au plus bas prix de la ville. RILLIEUX & REGGIO. 4oct 238, Bourbon

R. MAUTRÉ & CO.,
SUCCESSEURS DE
S. MASPEREAU & Co,
25 RUE CONDÉ, ENTRE STE ANNE ET DUMAINE. 25

Magasin d'articles de ménage,

Et manufacture d'ouvrages en ferblanc, en tôle et en plomb,

OFFRENT EN VENTE LES ARTICLES SUIVANS, SAVOIR:

Chaudières, fours de campagne, [illegible] batteries de cuisine [illegible] ARTICLE D'ÉTAIN. Coutellerie de table, couverts plaqués, pendules, [illegible]

AUSSI: Briques à feu, anglaises. Agents pour les cuisines Beebe.
" " pompes aspirantes et refoulantes de Warner avec tuyaux en fer à vis.
" " Forges portatives de Queen.
" " paratonnerres de J. Spratt. 14 av

SECCOMB, VOORHIES & CO.,
Marchands Commissionnaires,
No. 13, rue Tchoupitoulas, NOUVELLE-ORLEANS.
E. SECOMB, B. P. VOORHIES, S. R. GRIGGS. 25nov

L. MAJESTE,
Commissionnaire et Importateur.
Vins Bordeaux et Marseille, Cognacs, Liqueurs, &c. &c.
No 115, rue de Chartres,
21déc—sb Entre St Louis & Conti.

Fdo. de FUENTES & Co,
Marchands Commissionnaires,
No 23, rue de la Vieille-Levée.
Importateurs de produits de Bordeaux, de Marseille et de la Havane. 22déc—1sn

MATCHES.

LES ALLUMETTES de L. A. Guillemain rue du Cirque, No 200, et celles de M. Lacour à New York, sont à vendre chez J. P. LANG No 158, rue de Chartres

A VENDRE, en débarquement de la barque Renidee, de Marseille—30 barriques vin Bergasse, par E. DECHAMPS, 15 fév rue Condé No 67

ATTENDU par le Windsor Castle, de Bordeaux: 34 barriques claret Bouvet Jeune, 32 do Sauternes—do do; 55 barils do do do; 50 caisses do do—130 caisses claret, 30 quarts brandy 4me preuve, 30 barils do Bouvet Jeune, 30 quarts brandy, 30 barils do St Georges, 10 demi-pipes brandy, [illegible] Rochelle. THOMAS PINET & Co. 29 rue Conti

Vins rouge et blanc en caisses.

173 CAISSES vin rouge St Julien Médoc,
[illegible]
152 do do do do 1846,
93 do do Valeyrac do
41 do do St Julien do 1er cru,
49 do do chateau Lanessan,
22 do do chateau Latour,
47 do do chateau Léoville,
19 do do chateau Margaux,
113 do vin blanc Haut Sauterne,
79 do do do 1840
67 do do do premier cru,
124 do do do supérieur,
30 do do do très-supérieur 1841, en magasin et à vendre par A. CARRIERE, 7 fév 25 Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—121,000 marques suivantes: Cabanas, Carbajal, Partagas, Sevillanas, etc, etc, en déchargement du brick P. Soulé, venant de la Havane, et à vendre par J. M. CABALLERO, importateur, No 36 Vieille Levée entre Douane et Bienville. On trouvera toujours à ces magasins, No 32 rue St-Charles, entre Commune et Gravier et Roffé, encoignure Royale et Douane, des cigares de différentes dimensions sortant des manufactures de Cabanas et Carbajal, et les marques de Partagas, Figaro, Uguès, Intimidad, Lola Montes, etc, etc.

R. ANTOGNINI,

Fabricant de Billards et de Bandes en gomme élastique, patente des États-Unis.

RUE CONTI, No 14, ENTRE CHARTRES ET LEVÉE.

R. ANTOGNINI prévient sa nombreuse clientèle et tous ceux qui s'occupent du jeu de billard, qu'à la suite de longues recherches et de nombreux essais, il vient d'obtenir un succès extraordinaire dans la confection des bandes de billard. Ces bandes, qui sont en *gomme élastique*, n'ont rien de commun avec les bandes en *cahout chouc*, et sont supérieures à tout ce qui a été employé jusqu'à ce jour, tant pour la durée que pour la justesse de la bille. Toute personne qui achète un billard dans son établissement obtient, pour la *table* et les *bandes*, une garantie dont la durée peut être fixée par l'acquéreur. M. R. Antognini prévient de cette occasion pour prévenir les personnes qui, depuis 1849, ont acheté chez lui des billards avec bandes en *cahout-chouc* français, ou qui ont fait garnir leurs billards, avec ledit *cahout chouc*, qu'il est prêt à les remplacer GRATUITEMENT par des bandes en *gomme élastique*.

On trouve dans cet établissement un grand assortiment de billards neufs en acajou massif et de billards d'occasion; on trouve également tous les accessoires nécessaires au jeu de billard, aussi des *Jeux de Loto* complets, des billes et des quilles de *Ten Pin Alley*.

Les personnes qui ne pourraient pas se rendre à la Nouvelle-Orléans, et qui désireraient faire l'acquisition de quelques-uns des articles cités plus haut, n'auront qu'à écrire leur commande et l'envoyer à R. Antognini, qui s'empressera de l'exécuter à la satisfaction du demandeur.

N. B.—Les personnes qui désireraient voir l'effet des bandes désignées ci-dessus sont priées de s'adresser au *Veranda Billard Saloon*, 92, rue de la Commune, Nlle-Orléans.

Prix modérés. 1 mars

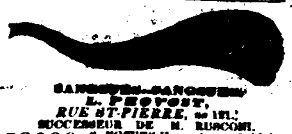

SANGSUES—SANGSUES.
L. PROVOST,
RUE ST-PIERRE, no 121,
SUCCESSEUR DE M. RUSCONI.

28000 SANGSUES Hongroises et Suédoises récemment [illegible] et à vendre en gros et en détail, grand dépôt [illegible] 6 mars

SONT [illegible] suivants:

Soulé, la dame veuve	Lassarrière, Jean
Brodé, Jean Pierre	Lafennie, Pierre
[illegible], Jean Etienne	Lapaly, de Louis Philippe
[illegible] Marie	Léger, les époux
Beaufort, Aimant Alphonse	Lebreton, Louis Joseph
Bougerel, Jean Baptiste	Lebreton, Barth'y Mme ve
Bonneval, les époux	Lebreton, Mle Joséphine
Cayen, Guillaume	Louise Estelle Mlle
Chauvin, Jean	Lassine,
Durand, de St-Rosemaine veuve	Lavergne, H D
Dominique,	Lahaye, Guillaume
Desprez, A. Richard	Lambin, femme Moulin
Dagiagne, la dame veuve	Langlois, Désir Antoine
Dubarg, Louis Pascal	Mauger, Achille
Delecolle, Louise veuve Brodowski	Morau, Philippe
Friedrich, Gustave	Mars, les époux
Gicquel, les époux	Mouzard, Jean Marie
Girot, Anthony Joseph	Rougier, Mademoiselle
Garnier, François Tous't	Rivaux, Mme
Gaborit, François Xavier dit Coucheteur	Rousselle, Auguste
Godard, J L	Stosse, Jacques
Hémard, Jean Baptiste ou Pierre	Sivert, Claude
Jarlan, Jean Simon	Schreiber, Chs les époux
Jarman, Célestin et Marianne	Trameau, Adolphe
Jacquerey, Auguste	Valon, Louis
Kleinhaus, Jacques	Vion, la dame veuve
	Vigneaux, Henry
	Vigelle, Mme veuve
	Vial, Léon
	Wolf, Jacques les époux

A. Boissière, agent des Assurances Maritimes de Paris et du Havre, pour le règlement à l'amiable des avaries.—S'adresser au Consulat de France.

La Chancellerie du Consulat de France, située rue Royale, No. 102, entre St. Louis et Conti, est ouverte tous les jours, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 3mz

DREZ
RUE DE CHARTRES, 67.
Fabrique, 57, Passage de la Bourse,

A L'HONNEUR de prévenir le public et ses clients qu'il vient de recevoir des chapeaux nouveau goût, de Paris.

AUSSI:

Un assortiment de casquettes et chapeaux fantaisie pour enfans de tous âges.

Casquettes de chasse.

Pour dames:—Chapeaux d'amazone.
" " Capottes noires et couleurs.

MM. les marchands de la campagne trouveront à s'assortir en chapeaux de tous genres et de toutes qualités.

EN débarquement du navire Reindeer, de Marseille:
50 caisses vermouth de Périno,
15 balles bouchons superfins, de 15,000 chaque,
50 paniers bouteilles vides de 22 onces,
A vendre par NUMA LACOSTE, 17 fév 147, rue Royale

Couvertures Z. Granier en drawback.

50 BALLES couvertures blanches et grises, à l'entrepôt, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD 11 fév 21, rue des Magasins

4 CAISSES guingham nouveauté, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 11 fév 21, rue des Magasins

6 BALLES coutil St. grande nouveauté, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 11 fév 21, rue des Magasins

MARCHANDISES DE PRINTEMPS—En débarquement du Leanuel Dyer.
2 caisses mousseline damassé à jour pr. rideaux,
2 do rideaux brodés riches,
2 do mousseline à pois, couleur et blanche,
2 do ombrelles nouvelles riches,
4 do parapluie 20 et 30 pouces noir et couleur,
2 do mérinos double pure laine,
2 do guingham extra fins,
6 do Istados,
4 do Coutil nouveautés, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD 11fév

BERGASSE—60 barriques vin rouge Bergasse, en débarquement du navire Reindeer, venant de Marseille, et à vendre par A. CARRIERE, 25 Vieille Levée

ATTENDU incessamment de Bordeaux par le navire Green [illegible]: [illegible] barriques vin rouge bon ordinaire pour familles. S'adresser à BOYER FRERES, encoignure Moreau et Mandeville

ATTENDU sous peu par le navire Windsor Castle de Bordeaux: 11 barriques vin rouge pour famille. S'adresser à BOYER FRERES, encoignure Moreau et Mandeville

EN débarquement du navire Bay State, et à vendre par les soussignés: 200 barriques VIN ROUGE bon ordinaire. BOYER FRERES, 7 jan Encoignure Moreau et Mandeville

SARDINES à l'huile—4000 demi-boîtes et 4000 quarts de boîtes sardines à l'huile, de la marque L. Levesque, de Nantes, en débarquement du navire Lemuel Dyer, venant du Havre, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co., 17 & 19, rue St Louis

ATTENDU par le navire Windsor Castle, de Bordeaux: [illegible] futailles 6[illegible] voile petites pintes, [illegible] futailles absinthe 1re qualité, 21 barriques vin rouge, E. B., 100 do St-Julien Médoc, 100 futailles eau-de-vie 4me preuve La Rochelle (Conté & Martin), A vendre par LANATA, GANDOLFO & Co 21fév 9 et 10, rue Jefferson

EN magasin et à vendre par le soussigné, nouvellement arrivé de Marseille:
150 caisses Vermouth (Le Noilly Fils & Co),
50 paniers d'huile grandes bouteilles (Plagniol)
50 do do demi do do
40 caisses Muscat;
40 do salaisons (olives cornichons et capres)
25 paniers bouteilles (24 onces)
50 balles bouchons en balles de 15,000 et sacs de 1,000 (fendres et pointus. L. MAJESTE, 24fév 115, rue de Chartres

EN débarquement du brick Cayenne, de Boston—300 caisses morue; 15 tambours do. à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 14fév 13 & 15, rue St Louis

EN débarquement du navire Reindeer, de Marseille—30 barriques vin de Bergasse, 400 paniers huile d'olive, véritable Plagniol, 100 do do demi-bouteilles do, 100 do bouteilles vides de 22 onces, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 19fév 13 & 15, rue St Louis.

SUCRE—[illegible] caisses sucre blanc, jaune et brut, en débarquement du brick Telegraph et à vendre par S. DE VISSER & Co 23 janv 26, Vieille Levée

PATE PECTORALE DE DEGENETAIS.

La véritable Pâte Pectorale de Dégenétais ne se délivre qu'en boîtes rondes portant le cachet et la signature DEGENETAIS. Chaque boîte est entourée d'une bande de papier bleu.

Reçu par le Lemuel Dyer—500 boîtes Pâte Pectorale de Dégenétais.

S'adresser, pour les demandes de la ville et de la campagne, chez EDOUARD GUILLOT, Seul dépositaire, No. 229, rue Royale, entre Ste Anne et Dumaine. 25 fév—s4

PATE pectorale de Reynaud, do do Dégenétais, Capsules de Raquin, do de Clark, do de Blancard à l'iodure de fer, Chlorure de Labarraque, Quinine from sulfate, Poudre d'Irie, papier à cautère, Suspensoirs, bougies, sondes, bandages, &c., Reçus de Paris par la voie du Havre et New York, par H. BONNABEL, Droguiste en gros, encoignure des rues Natchez et Tchoupitoulas. 2av

PHARMACIE DE D. PERES,
ENCOIGNURE BOURBON ET TOULOUSE.
SEUL DÉPOT DE
PASTILLES DE V. LEPERE,

Si avantageusement connues pour la guérison des rhumes, catarrhes et autres affections de poitrine. La réputation méritée de ce médicament nous dispense d'en donner de plus amples détails, chacun pouvant du reste en trouver la composition dans tous les ouvrages de pharmacie.

Reçu aussi tout récemment un assortiment de spécialités françaises, à savoir:
Papier Fayard et Blayn,
Grains de santé du Dr Frank,
Fumigateur pectoral d'Espic,
Chocolat Menier,
Clysopompes et hydroclyses d'A. Petit.

Une grande variété d'instruments en verre, seringues à boules modérateur, pose sangsues à repoussoir, ventouses, boîtes de soin, fioles homoeopathiques, éponges de toilette, éponges pour bijoutiers, petites lampes à camphine, bandages fins et ordinaires. Produits chimiques &c. 26nov

ALEXIS & LEVIS,
PHARMACIENS, successeurs de P. A. BERTRAND, encoignure Royale et Bienville font savoir aux consommateurs qu'ils ont repris la fabrication des eaux minérales artificielles.

Ils ont constamment dans la pharmacie, par bouteilles et demi bouteilles, les eaux de seltz, sodina vichy, etc, etc.

La limonade purgative au citrate de magnésie, sera toujours préparée avec la plus grande attention afin de ne pas manquer le double but que l'on est en droit d'attendre de ce médicament utilité et agrément.

Les commandes pour la ville et la campagne seront exécutées avec soins et diligence. 16déc

REMEDES pour maladies secrètes et non licenciés patentés.—Toutes les préparations de copahu, avec ses composés: toutes les espèces de salsepareille, ainsi que des sirops pectoraux patentés et non patentés.

Sirops d'agréments tels que framboises, orgeat, groseilles, coings, violettes.

Pâtes de mou de veau, Regnault et nafé d'Arabie; Vermifuges de toute dénomination, parmi lesquels les vermifuges américains patentés; bonbons vermifuges, cinq contra et semen contra sucré, mousse de Corse.

Mousse.

Soudes, bougies, seringues,
Têtes de pavot, café de glands de chêne,
Herbes de Turquiane, cigue, camomille,
Extraits de belladone, cigue, jusquiame,
Huile d'olive véritable Plagniol
Rouge pour bijoutiers, brome allemand,
Essences de Néroli, petitgrains, &c.

Quinine allemand et français, et une foule d'autres articles pour la médecine et pour les arts, à vendre en gros et en détail à la pharmacie de A. SCHWAB, 40 Condé 1 janv

BOTTES, Souliers et Brodequins—280 caisses actuellement en débarquement du steamer Empire City, et des navires Havane et N. Boynton, comprenant un assortiment de chaussures fines et de choix, pour le débit de la campagne et de la ville, à vendre à des conditions libérales, par G. W. DUNBAR, 3fév 5, rue des Magasins

BOTTES, souliers et chapeaux—370 caisses en débarquement des navires Sultana, M. E. Trent, Havane et Middlesex. Aussi—En magasin, le plus bel assortiment propre au commerce de la ville et de la campagne à vendre à bas prix et à des conditions libérales par I. HOBBS & Co. 7fév—12t No 12, rue de la Douane

FABRIQUE DE CHAUSSURES.
Vente en gros et en détail.
Encoignure Royale et Douane.

Bottines, Brodequins, Bottes, Souliers, bas pour hommes, pour dames et pour enfans des deux sexes, dans tous les genres et qualités. On reçoit aussi du Nord et de France. On exécute toutes commandes pour la campagne. 9fev

Changement de Domicile.

LES soussignés, marchands en gros de Bottes, Souliers, Chapeaux, &c. ont transféré leur magasin au No 68, rue du Canal, entre les rues Chartres et Vieille-Levée. JAMES E. NORTH & Co 3d&

Bottes, Souliers, Chapeaux et Casquettes en gros.

Les soussignés ont maintenant en main et recevront continuellement un assortiment complet de bottes, souliers et chapeaux, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et à des termes libéraux. Leur assortiment consiste en partie des articles suivans:

Brodequins.

Russett pour hommes, jeunes gens et garçons, simple, double, grandeurs régulières et extras. Kip, cuir patenté, veau, veau marin, chevillé, cousu et imitation cousu.

Bottes.

Pour hommes, garçons, jeunes gens et enfans, en veau, veau marin, kip, chevillé, cousu et imitation cousu.

Guêtres, Bottes et Brodequins.

Pour dames, demoiselles enfans et domestiques fins et ordinaires.

Chapeaux et Casquettes.

Pour hommes, garçons, jeunes gens et enfans, de tous genres, grandeurs et qualités.

N. B.—Ayant fait des arrangements pour la manufacture de nos marchandises avec les meilleurs ouvriers, nous sommes à même de pouvoir offrir le meilleur et dernier genre, et nous invitons les acheteurs à venir visiter notre assortiment avant de faire leurs achats ailleurs. JAMES E. NORTH & Co., 17jan 68 rue du Canal

20 DAMEJEANNES vieux Cognac, 10 do vieux vin d'Oporto. 15 damejeannes do Madère, 10 do do Xérès. 25 caisses vin Sauterne, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 10 jan 20 rue de la Douane

PAUL PECQUET,
AVOCAT,
45, rue du Camp, encoignure Camp et Gravier. 5 nov

VIN BLANC—40 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par COUTIN & RANSON, 4 juin 13, rue Bienville

VIN D'OPORTO—6 barils vieux vin d'Oporto de Londres, à vendre par COUTIN & RANSON, 4 jan 13, rue Bienville

CAFÉ—100 sacs café de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES, 1 ma 37, rue Commune

VENTES JUDICIAIRES

Rodolphe [illegible] vs. [illegible]

QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 5,477—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 19 mars 1853, à 11 heures A. M., [illegible] entre celles Royale et [illegible]: Un cordillard et un catafalque, Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, les meubles susdit seront définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon ou obligation avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de 5 pour cent l'an de la date jusqu'au parfait paiement. JAMES P. FRERET, 8me—12,15,19 Shérif de la paroisse d'Orléans

Samuel Simmons vs. Mary Ann Peasey.

QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 6194—En vertu d'un jugement rendu le 3 et signé le 5 de mars 1853 par suite de consentement et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi 10 de mars 1853, à 11 heures A. M., sur les lieux, à l'adjudication de: Le fonds d'un magasin de modes situé rue du Canal, No 190, suivant le sentaire déposé en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions:—Comptant au moment de l'adjudication. JAMES P. FRERET, 7ma—tlj Shérif de la paroisse d'Orléans

Victor Roumage et J. Bermudez, exécuteurs testamentaires de Ant. Cavelier, vs. dame Forestine Cavelier, aujourd'hui épouse de —— Gower, et le dit Gower, son mari

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 5,478—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 28 de mars 1853, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication des esclaves dont les noms et âges suivent, à savoir:

Julienne, mulatresse, âgée d'environ 36 ans; Henriette, mulatresse, âgée d'environ 18 ans; Caroline, mulatresse, âgée d'environ 17 ans, et Julie, mulatresse, âgée d'environ 12 ans.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication. JAMES P. FRERET, 24 fév—m8,18,28 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

V. Roumage et J. Bermudez, exécuteurs testamentaires d'Antoine Cavelier, vs. dame Forestine Cavelier, aujourd'hui épouse de ——Gower, et le dit Gower, son mari.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 5,475.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, 28 de mars 1853, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

L'esclave nommée Marie, négresse âgée d'environ 45 ans.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions: Comptant au moment de l'adjudication. JAMES P. FRERET. 24 fév—m8,18,28 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Ayres P. Merrill vs John N. & Buckner H. Payne.

COUR du Dixième District—Paroisse de Carroll—No 537—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du Dixième District, paroisse de Carroll, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 28 de mars 1853, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication des esclaves dont les noms suivent, à savoir:

Wyatt, Westly, Anthony, Saul et Tom, jeunes nègres, et Sally, Mary Ann, Judy et Emeline, négresses.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Condition.—Comptant au moment de l'adjudication. JAMES P. FRERET. 24fév—8,18,28m Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu Auguste Petitpierre.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 3657—En vertu d'un ordre de vente rendu le 12 de février 1853, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le vendredi 18 de mars 1853, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, de:

Tous les droits, titres et intérêts qu'avait le défunt à l'adjudication à lui faite le 18 de décembre 1849, ou vers cette époque, par N. Vignie, encanteur, de la propriété ci-après désignée, à savoir: Les terrains Nos 9 et 10 dans l'ilet borné par les rues St Louis, Toulouse, Génois et Claiborne, pour la somme de $322—Les terrains Nos 19 et 20 dans le même ilet, pour la somme de $322—Les terrains Nos 9, 10 et 11, dans l'ilet borné par les rues du Canal, de la Douane, Clark et Hayes pour la somme de $175.

Conditions:—L'acquéreur assumera le paiement du montant desdites adjudications, avec intérêt, taxes, &c., et le surplus, comptant. JAMES P. FRERET, 11fév—11,24m,m18 Shérif de la paroisse d'Orléans

Hayman & Holden vs John Holden & Jacob Schockler.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 4295—En vertu d'un nouveau writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 12 de mars 1853, à dix heures A. M., sur les lieux, No 191, rue Royale, à l'adjudication de:

Deux grandes tombes en marbre italien, 2 croix, 7 pierres funéraires, [illegible] pieux de marbre, [illegible] 1 lot de marbre de couleur, 11 lots pour devant de cheminée, 1 lot de table de marbre et de pierres à polir le marbre, 1 lot de marbre en barils, 1 lot de petites pièces de marbre, l'autre lot de do, 2 fontaines en marbre, 1 do do, 3e pieds moulures do, 1 baril ciment et un hangard.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Condition—Cette crie étant la seconde et dernière, les articles ci-dessus décrits seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon ou obligation avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de 8 pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement. JAMES P. FRERET.

26 fév—m4,8,12 Shérif de la paroisse d'Orléans

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 5,653.—Mary Josephine Rowle vs. Edouard Rowle et als.—Action en partage.—En vertu d'un jugement rendu le 25 de février et signé le 2 de mars 1853 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 8 d'avril 1853, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication des esclaves dont les noms et âges suivent, savoir: ELMIRA, âgée d'environ 22 ans, avec ses enfans, SOPHIA, âgée d'environ 4 ans, et ARTHUR, âgé d'environ 5 ans.

Conditions:—Comptant au moment de l'adjudication. JAMES P. FRERET, 7 mars—17,28,a8 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Brand & Adams vs. George H. Beatty.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 5014—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 19 de mars 1853 à 11 heures A. M., sur les lieux, à l'adjudication de:

LE FONDS, &c. d'une certaine Fonderie, appartenant au défendeur Beatty, située à Alger, rive droite du fleuve, suivant inventaire déposé en mon bureau et qui sera produit au lieu et à l'heure de la vente.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Comptant au moment de l'adjudication. JAMES P. FRERET. 7 ma—7,11,15,19 Shérif de la paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—L'État de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que Roger Alden Heirn ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite s'est adressé au greffe de cette cour en ladite cour le [illegible] jour de janvier de l'année 1853, pour en avis conformément à un acte de la Législature de l'État de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires, approuvé le 10 mars 1834;

Qu'il est connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'État de la Louisiane et de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de formalités dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou par suite de toute irrégularité ou inégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire valoir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le [illegible] jour de décembre de l'année 1852, en vertu d'un writ de saisie et vente de cette Cour, lancé le 12 d'octobre de l'année 1852, dans l'affaire de la Banque des Citoyens vs Chas. M. Chamberlain, No 6177 du docket de cette Cour, à laquelle vente ledit Roger Alden Heirn s'est rendu acquéreur pour le prix de sept mille six cent cinquante piastres, payables comme suit: L'acquéreur a fourni son obligation pour la somme de cinq mille cent piastres payable le 1er juin 1853 ou renouvelable selon la charte de ladite banque, et la balance comptant:

Description desdites propriétés.

1o—Une certaine portion de terre située dans le faubourg Delord, dans la municipalité No 2 de cette ville, désignée par le No 6, sur un plan fait par J. T. Dunbar, surveyor, en date du 15 de juin 1845 et déposé en l'étude de Charles Boudousquie, jadis notaire en cette ville; ladite portion de terre est composée des lots de terre dont la description suit, savoir: Un lot de terre mesurant vingt pieds huit et 3[illegible] pouces face au Mobile Landing, compris entre la rue Triton Walk et la rue Juno, et avant une profondeur de quatre vingts pieds entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; ensemble avec les droits et l'usage d'un corridor dans la profondeur dudit lot, ayant huit pieds de largeur. Les bâtisses sur ladite portion de terre consistent en une maison en briques à trois étages, et toutes les dépendances qui y appartiennent.

2o—Un morceau de terre dans la profondeur de ladite portion de terre, ayant vingt pieds et 5[illegible] de pouce de face audit corridor, vingt-trois pieds, plus ou moins, de largeur dans la profondeur, sur une profondeur de vingt-six pieds, plus ou moins, du côté de Triton Walk; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que l'usage dudit corridor sus-mentionné.

3o—Ainsi que cent cinquante actions de cent piastres chaque dans le fonds capital de ladite Banque, reposant sur ladite propriété.

Bureau du greffier, ce 31 janvier 1853. A. BOISBLANC, 8 mars—3en30j député greffier

Succession de J. C. Mary.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par Henry Denis Jr. exécuteur datif du défunt ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour A. J. VILLERE, 8 mars—3en10j député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans—Charles Roman vs Adèle Bouligny, sa femme—No 5266—Décret:—Il est par conséquent ordonné qu'il y ait jugement en faveur du demandeur Charles Roman et contre la défenderesse Adèle Bouligny sa femme, décrétant une séparation de corps et de biens entre lesdites parties et, dans le but de régler et déterminer les droits de propriété des parties intéressées, il est de plus ordonné que lesdites parties, le demandeur et la défenderesse, soient référées à Théodore Guyol, notaire public.

Jugement rendu le 19 janvier 1853.
Jugement signé le 26 janvier 1853.
(Signé) J. N. LEA, Juge.

Pour copie conforme, bureau du greffier de la 2me Cour de district de la Nlle Orléans. GASPARD JAMES, 22 fév—3en30j député greffier

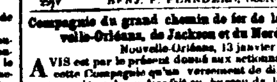

Bureau du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Encoignure Bienville et Passage de la Bourse.
Nlle-Orléans, 28 janvier 1853.

AVIS—Les Actionnaires de cette Compagnie ayant, à l'assemblée annuelle qui a eu lieu lundi, 24 du courant, fixé le nombre de versements qui seront exigibles pendant l'année courante et fixé l'époque du paiement desdits versements comme le prescrit la 3me section de la charte,—Avis est par le présent donné aux actionnaires qu'un versement de 10 pour cent sera dû et devra être fait au Bureau de cette Compagnie lundi, 4 avril prochain, et 10 pour cent le 3 octobre prochain.

Par ordre du Bureau: BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire. 29jv

Compagnie du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1853.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette Compagnie qu'un versement de dix pour cent sera dû et devra être fait au bureau de la Compagnie, MARDI, 15 mars 1853. JOHN CALHOUN, Secrétaire 15jan—au15ms

Compagnie d'Assurance de Liverpool et de Londres contre l'Incendie.

CAPITAL: DIX MILLIONS DE PIASTRES.

FONDS de réserve:—Un million trois cent mille piastres avec la responsabilité illimitée des actionnaires de toutes les dettes de la Compagnie. CHS. BRIGGS, Agent, Encoig. St-Charles et Union.

AVIS.

LE bureau de la compagnie Home Mutual Insurance a été transporté du No 20, rue Gravier au No 46, rue du Camp, encoignure Gravier, au même lieu où se tenait la pharmacie de P. L. [illegible] JAMES M. WHEELER, Secrétaire

A louer pour fin de novembre courant. Trois appartements au-dessus de la pharmacie Alexis et Levis, encoignure Royale et Bienville; de ces appartements, deux se trouvent actuellement occupés par les bureaux de M. P. Soulé. S'adresser sur les lieux 16nov

VENTES DE CE JOUR

VENTE DE SYNDIC.

Alexandre [illegible] vs. leurs créanciers.

[illegible]

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Quatrième Cour de District dans et pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 janvier 1853, il sera vendu le mardi 8 mars 1853, à midi, et les jours suivants, à la Rotonde de la Bourse St-Louis, rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale:

1o—L'habitation Montplaisir, plantation sucrière d'une étendue considérable, située au Détour des Anglais, paroisse Plaquemines, du côté Est, sur la rive gauche du Mississipi, à environ 18 milles au-dessous de la Nlle-Orléans, bornée d'un côté par la plantation de George Garr, et de l'autre par celle de T. Packwood, mesurant vingt-deux arpents de face au dit fleuve sur quarante arpents de profondeur entre lignes parallèles, avec toutes les améliorations qui en dépendent et qui consistent en une sucrerie en briques, une purgerie en bois, couverte de planches de quatre pieds, une machine à vapeur et un moulin, un appareil à sucre de Rillieux, complet; maison de maître, dépendances, cases à nègres, etc., etc., ensemble avec quatre-vingt-dix-huit actions au fonds capital de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, s'élevant à la somme de quarante-neuf mille dollars, garantie par hypothèque sur vingt arpents de face à la dite plantation, par quarante de profondeur, et sur les esclaves ci-après désignés, marqués d'une étoile *, au nombre de trente-cinq. Les vingt-un autres esclaves, vendus avec la dite plantation, ne sont pas hypothéqués en faveur de la Banque. Le nombre total des esclaves, vendus en un seul lot avec la plantation, est de cinquante-six:

1*—Pompey, charretier, âgé d'environ	40	ans
2 —Félicie, sa femme, blanchisseuse, (repasseuse, âgée d'environ	30	
3 —Jack, leur fils,	3	
4 —Ernest, do,	2	
5*—Jim Bell, nègre de champ,	30	
6*—John Larrosade. do,	30	
7*—Noël, palefrenier,	60	
8*—Jane, sa femme, négresse de champ,	40	
9*—Célestin Garrison, nègre de champ,	30	
10 —Abbe, sa femme, cuisinière,	31	
11*—Yellow William, sucrier,	30	
12 —Agathe, sa femme, négresse de champ,	45	
13*—Charles Reynés, ingénieur, charpentier, nègre de champ,	35	
14*—Big Stephens, nègre de champ,	48	
15*—Nancy, sa femme, infirmière,	57	
16*—Vincent, nègre de champ,	34	
17*—Pierre, ingénieur, tonnelier, sucrier,	24	
18 —Marthe, sa femme, négresse de champ,	18	
19*—Aaron, nègre de champ,	38	
20*—Lubin, do,	40	
21*—Maria, sa femme, manchotte,	46	
22*—John Charleston, nègre de champ,	35	
23*—Little Ned, do,	30	
24 —Charlotte, créole, sa femme, négresse de champ,	24	
25 —Augustin, leur fils,	3	
26*—Bob, nègre de champ,	32	
27*—Little Stephens, do,	30	
28*—Nancy, sa femme, négresse de champ,	18	
29*—Big Ned, ingénieur,	36	
30*—Lydie, sa femme, négresse de champ,	28	
31*—Clémentine, leur fille,	3	
32*—Rebecca, do,	2	mois.
33*—Little Sam, nègre de champ,	29	ans.
34 —Louise, sa femme, domestique,	35	
35 —Rosalie, leur fille,	8	
36 —Scott, ingénieur, tonnelier,	30	
37 —Laurette, sa femme, négresse de champ,	22	
38 —Antoinette, leur enfant,	2	
39 —Ben, tonnelier, nègre de champ,	37	
40*—Mary, sa femme, négresse de champ,	45	
41 —Old Charlotte, négresse de champ,	60	
42 —Ross, do,	35	
43 —William, son fils,	9	
44 —William, forgeron, ingénieur,	30	
45 —Ardenne, sa femme, négresse de champ,	26	
46 —Matilde, do,	40	
47 —Tom, son fils, nègre de champ,	17	
48 —Joséphine, sa fille,	10	
49 —Louisa, négresse de champ, orpheline,	14	
50 —Little Jerry, nègre de champ orphelin,	14	
51*—Emily, négresse de champ, orpheline,	10	
52 —Henriette, créole mère de Laurette et Charlotte, négresse de champ,	40	
53 —Fanny, sa fille, négresse de champ,	14	
54 —Old Kitty, sa petite fille,	60	
55 —Caroline Larroude,	30	
56 —Madeleine,	10	

Mulets, chevaux, etc

11 mulets, 5 chevaux, 1[illegible] boeufs, 5 vaches, 8 veaux, 8 charrettes, 2 do à boeufs, charrues, et autres instruments aratoires.

N. B.—Il y a sur la dite plantation, 95 arpents de souches d'ouan, 300 do plantes de cannes et en train de l'être.

435 arpents en tout.

La propriété et les esclaves ci-dessus décrits, avec les animaux et les instruments aratoires, etc, seront vendus aux termes et conditions suivants:

L'acquéreur paiera comptant, sur livraison, un certain billet de deux mille huit cent sept piastres et quarante cents ($2807 40), plus quatre piastres de protêt et huit pour cent d'intérêt par an sur ledit billet à partir du 1er juin 1852, et cinq cent quatre-vingts piastres ($580) montant d'une contribution due le 1er juin 1852, et huit pour cent d'intérêt par an sur ladite contribution à partir de la date. L'acquéreur assumera le paiement de treize autres versements dus comme contribution au capital de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane; chaque versement est de cinq cent quatre vingts piastres ($580) payables le 1er juin de chaque année, depuis l'année 1853 jusqu'à l'année 1865 inclusivement. L'acquéreur assumera aussi le paiement au comptant de la balance de la somme due à ladite Association Consolidée, savoir: La somme de $18,422 70 avec le droit de payer ladite somme conformément aux termes d'un acte du 31 juillet 1847, aux époques et avec le montant des intérêts suivans:

Epoques de paiement.	Capital	Intérêt.	Total.
1er juin 1853	$1417 90	$1290 31	$2708 21
" " 1854	1417 90	1191 05	2608 95
" " 1855	1417 90	1091 78	2509 68
" " 1856	1417 90	992 51	2410 41
" " 1857	1417 90	893 25	2311 15
" " 1858	1417 90	794 01	2211 91
" " 1859	1417 90	694 75	2111 65
" " 1860	1417 90	595 49	2013 39
" " 1861	1417 90	496 13	1914 03
" " 1862	1417 90	396 97	1814 87
" " 1863	1417 90	297 78	1715 66
" " 1864	1417 90	198 52	1616 42
" " 1865	1417 90	99 26	1517 16
	$18,432 70	$9,031 86	$27,464 56

Et pour la balance du prix d'adjudication: Un tiers comptant et la balance à un, deux, trois, quatre et cinq ans de crédit en billets portant hypothèque et intérêt, du jour de la vente jusqu'à l'échéance, à raison de six pour cent l'an, jusqu'à et les dits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur assumera tous les obligations d'un actionnaire de la dite Association Consolidée pour les quatre-vingt-dix-huit actions du capital de la dite Association. Les dites actions seront régies à l'acquéreur conformément à la charte de la dite Banque.

Les esclaves, chevaux, bêtes à cornes, etc, pourront être examinés sur l'habitation. Pour de plus amples détails, s'adresser à Ed. Staff & Co., No 129, rue de la Commune.

2. Les esclaves dont les noms suivent seront vendus par paiement et en familles; ils ne sont pas hypothéqués:

1.	Amos, maçon, âgé d'environ	26	ans
2.	Juliette, sa femme, blanchisseuse et repasseuse, âgée d'environ	26	ans
3.	Julien, domestique de maison, âgé d'environ	30	ans
4.	Peter, nègre de champ, âgé d'environ	45	ans
5.	Mary, sa femme, négresse de champ,	35	ans
6.	William Baxter, nègre de champ,	40	"
7.	Little John,	16	"
8.	Angélique, négresse de champ, âgée d'environ	9	ans
9.	Lewis, nègre de champ, âgé d'environ	24	ans
10.	John Murray, nègre de champ,	30	"
11.	Henriette Lombard, sa femme, domestique de maison, âgée d'environ	35	ans
12.	Jerry, nègre de champ, âgé d'environ	36	ans
13.	Yellow Ben, " "	45	"
14.	Fisher, nègre " "	45	"
15.	Joe, " "	40	"
16.	Jim Martial, " "	50	"
17.	Old Ned, jardinier, " "	60	"
18.	Jacob Haw, nègre de champ,	14	"
19.	Little Charlotte, sa soeur, négresse de champ, âgée d'environ 17 ans		
20.	Spencer, nègre de champ, âgé d'environ	17	ans
21.	Oscar, " "	14	"
22	—Clément, nègre de champ, âgé d'env.	14	ans
23	—Calvin " "	14	"
24	—Susan, négresse "	32	"
25	—Louisa, son enfant, "	15	"
26	—Virginie, do "	14	"
27	—Martha, do "	11	"
28	—Angèle, do "	3	"
29	—Petit Stephens, "	30	"
30	—Hannah, sa femme, négresse "	18	"
31	—Charles Peyroux (malade) nègre de champ, âgé d'environ	36	"
32	—Caroline, négr de champ, âgée d'en.	30	"
33	—Potterfield, (malade) "	42	"
34	—Charles Scott, "	36	"
35	—Emma, négresse "	27	"
36	—Henriette Ducros, négresse, "	42	"
37	—Eulalie, son enfant "	12	"
38	—Betsy, do "	10	"
39	—Octave, do "	8	"
40	—Alfred, do "	3	"
41	—Jeanne, nourrice, "	55	"
42	—Adèle, cuisinière, "	29	"
43	—Julia, sa fille, "	9	"
44	—Maria, cuisinière, "	19	"
45	—Louis, dit garçon, domestique de maison, âgé d'environ	21	"
46	—Héloïse, dite Nanoute " "	21	"
47	—Ophelia, cuisinière, âgée d'environ,	28	"
48	—François, son enfant "	4	"
49	—Lafitte, do "	2	"

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque et intérêt à raison de sept pour cent l'an, du jour de la vente à l'échéance. Les dits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

3o—Une portion de terre connue sous le nom de la propriété des Casernes avec la maison de résidence et les améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse d'Orléans, État de la Louisiane, à environ trois milles au-dessous de la ville, sur le même côté, bornée d'un côté par le lot No 16 et de l'autre par le lot No 18, et désignée par le No 17, sur un plan déposé au bureau de J. R. Stringer, ancien notaire public, et annexé à ses archives de l'année 1824 fol. 449. La dite portion de terre mesure un arpent, de face au fleuve Mississipi, sur une profondeur de quatre-vingts arpents et comprend la concession du fond.

Termes et conditions.—Un quart comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété vendue et intérêt du jour de la vente, à raison de six pour cent l'an, jusqu'à l'échéance. Les dits billets, dans le cas où ils ne seront pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement.

4o—Une portion de terre faisant partie de la propriété Trêmé, avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, située dans cette paroisse, rive gauche du fleuve Mississipi, à environ deux milles et demi au-dessous de la ville, bornée d'un côté par la propriété de Mme Eugénie Lesseps et de l'autre par la propriété appartenant autrefois à M. Edouard Trêmé. La dite portion de terre mesure un demi arpent de face au dit fleuve sur une profondeur de quatre-vingts arpents—ensemble, les actions de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, lesquelles reposent sur la dite propriété. Lesdites actions sont au nombre de six, de cinq cents piastres chaque ($500)—ensemble les esclaves réputés hypothéqués à la dite Banque, savoir:

1—Marthe, négresse de champ, âgée d'environ	20	ans.
2—Célestin, domestique de maison, "	2	"
3—Mathilde, " "	22	"
4—Adolphe, son enfant, âgé d'environ	6	mois
5—Vieille Marie, domestique de maison "	60	ans.
6—Claire, cuisinière " "	58	"
7—Old Marguerite, " "	70	"

La propriété, les actions et les esclaves ci-dessus décrits seront vendus en bloc.

5o Une portion de terre faisant également partie de la propriété Trêmé, située dans cette paroisse, rive gauche du fleuve Missisipi, à environ deux milles et demi au-dessous de la ville, bornée d'un côté par la propriété de la veuve Andry, et de l'autre par celle de A. Lesseps. Ladite portion de terre mesure un demi-arpent de face audit fleuve, sur une profondeur de quatre-vingts arpents; ensemble les actions de l'Association Consolidée, qui y reposent. Lesdites actions sont au nombre de six, de cinq cents piastres chaque.

Termes et conditions:—Pour les deux portions de terre ci-dessus décrites, désignées par les Nos 4 et 5, l'acquéreur de chaque portion de terre paiera comme suit: comptant, sur livraison, certaines obligations en faveur de l'Association Consolidée, s'élevant à la somme de deux cent trente-neuf piastres et vingt cents, avec intérêt à raison de huit pour cent l'an; sur cent trois piastres et quatre-vingt-treize cents à partir du 1er janvier 1852, sur trente-six piastres, à partir du 1er juin 1852; et enfin sur quatre-vingt-dix-neuf piastres et vingt-huit cents à partir du 1er janvier 1853. L'acquéreur assumera en outre le paiement des autres treize versements dus comme contribution audit capital; chaque versement est de trente-six piastres, payables le 1er juin de chaque année commençant en 1853 et finissant en 1865 inclusivement. L'acquéreur assumera le paiement de la balance de la somme due à ladite banque, savoir: la somme de quatre cent quatre-vingt-huit piastres et [illegible] cents, aux époques et avec les montants suivants, savoir:

1er janvier 1854		80	54
1er " 1855		69	03
1er " 1856		85	26
1er " 1857		80	72
1er " 1858		76	97
1er " 1860		71	43
		$466	31

Et pour la balance du prix d'adjudication, un quart comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit en billets portant hypothèque sur la propriété et intérêt à raison de 6 pour cent l'an, à partir de l'an du jour de la vente jusqu'à l'échéance. Lesdits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la dite Association Consolidée pour les actions de la dite banque, et le droit de les enlever à l'expiration de son bail.

6o—Deux lots de terre situés dans cette paroisse, [illegible] et à environ deux milles et demi au-dessous de la ville, bornée d'un côté par celle de Mme Lamarré et de l'autre par celle de Mme [illegible] Lesseps. Le dit morceau de terre mesure un demi-arpent de face au fleuve sur une profondeur de quarante-vingt arpents; ensemble les actions de l'Association Consolidée qui y reposent; lesdites actions sont au nombre de cinq cents piastres chaque ($500).

Termes et Conditions:—L'acquéreur payera comptant, sur livraison, certaines obligations en faveur de l'Association Consolidée, s'élevant à trois cent [illegible] piastres soixante-dix-huit cents, avec intérêt à raison de huit pour cent l'an, sur cent huit piastres cinquante-sept cents ($108 57) à partir du 1er janvier 1851; sur trente piastres ($30) à partir du 1er juin 1851; sur cent-dix piastres et quatre-vingt-treize cents ($103 93) à partir du 1er janvier 1852, sur trente piastres ($30) à partir du 1er juin 1852 et enfin quatre-vingt-dix-neuf piastres et vingt-huit cts (99 28) à partir du 1er janvier 1853. L'acquéreur assumera en outre le paiement de treize autres versements dus comme contribution au dit capital; chaque versement est de trente piastres ($30) payables le 1er juin de chaque année commençant en 1853 et finissant en 1865 inclusivement. L'acquéreur assumera le paiement de la balance de la somme due à ladite Association Consolidée, savoir, la somme de quatre cent quatre-vingt-huit piastres et vingt-un cents ($488 21) aux époques et avec les montants ci-dessus décrits pour les Nos 4 et 5; pour la balance du prix de l'adjudication, un quart comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit en billets portant hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite et intérêt à raison de six pour cent l'an du jour de la vente jusqu'à l'échéance; les dits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

7o Deux lots de terre se touchant, situés à la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet compris entre les rues Royale Condé, Hôpital et Quartier, faisant face à la rue Royale, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les dits lots mesurent ensemble, plus ou moins, quarante-deux pieds sept pouces de face à la rue Royale sur une profondeur de cent quarante-six pieds deux pouces, mesure américaine.

Termes et conditions—L'acquéreur assumera le paiement de quatre billets, s'élevant à la somme de quatre mille neuf cent soixante piastres ($4960), et portant hypothèque sur ladite propriété; trois de ces billets sont de trois cent vingt piastres chaque payables le 17 décembre 1853, 1853 et 1854, et un pour la somme de quatre mille piastres payable le 17 décembre 1855; pour la balance du prix de l'adjudication, un tiers comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit en billets portant hypothèque et intérêt à raison de six pour cent l'an du jour de la vente jusqu'à l'échéance. Les dits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

8o Deux lots de terre au faubourg Washington, 3me District, à la Nlle-Orléans, faisant face au Chemin Public, entre les rues Louisa et France, avec droits de batture en face, désignés par les Nos 3 et 4, dans l'ilet No 6. Le lot No 3 mesure quarante pieds de face, sur une profondeur de 195 pieds 5[illegible] pouces d'un côté, 197 pieds, 10 pouces 2[illegible] pouces de l'autre côté et trente-neuf pieds deux pouces dans le fond. Le lot No 4 touche au lot No 3 et mesure quarante pieds de face, sur une profondeur de 200 pieds 8 pouces d'un côté, 197 pieds, 10 2[illegible] pouces de l'autre, et 39 pieds 11 pouces dans le fond. Le tout mesure américaine.

N. B. Les lots ci-dessus sont loués à raison de seize piastres par mois, avec un bail expirant le 1er mai 1854: les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent appartiennent au locataire actuel, lequel a le droit de les enlever à l'expiration de son bail.

Termes et conditions—Un quart comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit, en billets portant hypothèque et intérêt à raison de 6 pour cent l'an, du jour de la vente jusqu'à l'échéance; les dits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

9o Sept lots de terre situés dans le nouveau faubourg Marigny, Nouvelle-Orléans, et décrits ci-après, savoir:

Les lots Nos 5, 6 et 7 dans l'ilet No 110, mesurant chacun soixante pieds de face à la rue des Français, sur une profondeur de 120 pieds, le lot No 7 forme l'encoignure des rues Français et Espérance.

Les lots Nos 7 et 8 dans l'ilet No 112. Le premier lot mesure 60 pieds de face à la rue Union, sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Daniel; le second lot mesure 50 pieds 8 pouces de face à la rue Duc sur une profondeur de 150 pieds.

Les lots Nos 7 et 9 dans l'ilet No 111. Le premier lot mesure 60 pieds de face à la rue Union, sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Espérance; le second lot mesure 60 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Espérance, le tout mesure française. Chaque lot sera vendu séparément avec privilège d'acheter le tout.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit, en billets portant hypothèque et intérêt à raison de six pour cent l'an du jour de la vente à l'échéance. Lesdits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

10 Une portion de terre située à Mandeville, paroisse St. Tammany, État de la Louisiane, désignée par le No 1 de l'ilet No 26, compris entre les rues Lee, Carroll, Jefferson et Coffee. Ladite portion de terre forme l'encoignure des rues Lee et Coffee et également celle des rues Jefferson et Coffee et mesure trois cent quatre-vingt-dix pieds six pouces à la rue Lee et autant sur une profondeur de 160 pieds de face à la rue Coffee, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et y sont situées.

Termes et conditions—Le même que pour le lot No 9.

Actes de vente pardevant Theo. Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les propriétés et les esclaves seront aux risques des acquéreurs au moment de l'adjudication; mais rien ne sera livré jusqu'à ce que l'acquéreur ait rempli les termes et conditions de la vente. Les propriétés devront être assurées aux frais des acquéreurs et les polices d'assurance seront transférées au syndic jusqu'à parfait paiement. 1 fév

Vente de Syndic.

Alexandre & Auguste Lesseps contre leurs créanciers.

Vente à l'encan d'une Habitation sucrière en pleine culture, située dans la paroisse Plaquemines, à environ trente-un milles au-dessous de la Nlle Orléans; ensemble quatorze esclaves, &c., &c.

PAR BERNARD TURPIN

EN vertu d'un ordre de l'honorable Quatrième Cour de district dans et pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 janvier 1853 et d'un autre de l'honorable Deuxième Cour de District Judiciaire de la Louisiane pour la paroisse de Plaquemines en date du 29 janvier 1853, il sera vendu, MARDI 8 MARS 1853, à midi, et les jours suivants, dans la rotonde de la Bourse St-Louis, rue St-Louis, entre Chartres et Royale:

Une portion de terre connue sous le nom de "Habitation Union" située dans la paroisse de Plaquemines, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ 31 milles au-dessous de la Nlle-Orléans.

Ladite portion de terre mesure quatre arpents de face audit fleuve, sur une profondeur de quarante arpents, bornée en amont par la propriété de Ranson et au sud par la propriété des héritiers d'Eugène Macarty—Ensemble une portion de terre située derrière la propriété ci-dessus désignée et mesurant dans la section 29, township 15, rang [illegible] est, ci-incluse la vente des ci-ut arpents [illegible] superficie; [illegible] toutes les batisses et améliorations qui y trouvent, comprenant une maison de résidence, une écurie, purgerie, un moulin à vapeur en train de quatre pieds, machine à vapeur, etc., etc., etc., [illegible] de la première année, et trois quarante arpents de plants de cannes et les esclaves suivans:

1	Henry, nègre de champ, âgé de	45 ans
2	Jacob, "	25 "
3	Jerry "	35 "
4	Edmund "	25 "
5	Otto "	14 "
6	Westley, "	25 "
7	Charles "	45 "
8	Fed "	40 "
9	Cain, "	40 "
10	Margaret, négresse "	30 "
11	Elizabeth, son enfant"	3 "
12	Grandison, do	6 "
13	Louisa, négresse de champ,	25 "
14	Grams "	20 "

2 mulets, 6 charrues, 1 cheval, 5 charrettes.

Les propriétés ci-dessus seront toutes vendues en bloc.

Termes et conditions.—L'acquéreur payera comptant, sur livraison, au porteur, certains billets à l'ordre de Alexandre & Auguste Lesseps, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an à partir du 1er janvier 1849 jusqu'à parfait paiement, souscrits par Lesseps sur la propriété, les esclaves, etc., et ceux des deux billets sus-mentionnés sont comme suit: L'un pour la somme de deux mille huit cent trente-trois piastres et trente-quatre cents ($2833 34) échéant le 1er janvier 1852, l'autre pour la somme de $2,833 34, échéant le 1er janvier 1853. L'acquéreur assumera en outre le paiement de quatre autres billets tirés par Auguste Lesseps, à l'ordre de Alexandre Lesseps et de la même date qu'en dessus portant hypothèque sur la propriété et les esclaves ci-dessus décrits et portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement; chaque billet est de $2833 33 et échoit

1-4 janvier 1854;
1-4 janvier 1855;
1-4 janvier 1856;
1-4 janvier 1857.

Les billets ci-dessus décrits sont, à l'exception de celui décrit en premier lieu, en la possession de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane. Pour la balance du prix de l'adjudication, comptant.

Les actes de vente pardevant Théo. Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les propriétés et les esclaves seront aux risques des acquéreurs à partir du moment de l'adjudication, mais rien ne sera livré jusqu'à ce que l'acquéreur ait rempli les termes et les conditions de la vente. Les propriétés seront assurées aux frais de l'acquéreur et les polices d'assurance seront transférées au syndic jusqu'à parfait paiement.

2 fév—7,14,23,—1,3,4,5,7,8 c4f

A LIVRER par le navire Grenada, attendu de Bordeaux:
300 barriques vin rouge,
25 do de Cantenac 1847,
20 do vin blanc,
20 demi barriques vin blanc 1841,
145 barils do, 100 caisses vin blanc,
550 do vin rouge,
20 quarts eau de vie Cocq Père & fils,
50 caisses fruits jaunes, au jus de [illegible] CHARLES CAVAROC, 16fév 30, rue Bienville

SALSEPAREILLE—20 balles salsepareille, reçues dernièrement et à vendre par BERNARD TURPIN, 22fév—6f 20, Vieille Levée

CHAMPAGNE—60 paniers Champagne Heidsieck, grandes et demi-bouteilles, à vendre par BERNARD TURPIN, 22fév—6f 20, Vieille Levée

PRUNEAUX—50 caisses pruneaux en pots, dimensions assorties, reçues dernièrement et à vendre par BERNARD TURPIN, 22fév—6f 20, Vieille Levée

GOMME Arabique—5 caisses gomme arabique, à vendre par BERNARD TURPIN, 22fév 20, Vieille Levée

OLD WHISKEY—20 barils vieux Bourbon whiskey D. K.—15 dito, dito,—5 barils Old Monongahela, en magasin et à vendre par A. DELAMARRE, 9, rue Bienville 24 fev

ATTENDU par le navire Windsor Castle, de Bordeaux—80 barriques Vin rouge, à vendre par E. DECHAMPS. 10fév 67, rue Condé

ATTENDU par le navire Windsor Castle, de Bordeaux, 80 barriques vin rouge pour familles. A vendre par E. DECHAMPS. 2 fév 67, rue Condé.

ATTENDU par le navire Granada, de Bordeaux, 20 barriques Pauillac, 20 barriques St-Estèphe, 12 do Haut Sauterne. A vendre par E. DECHAMPS. 2 fév 67, rue Condé.

ATTENDU par le navire Granada, de Bordeaux 20 barriques Château Bonneau Médoc, 4 barriques Chateau Latour Médoc, très vieux. A vendre par E. DECHAMPS, 2 fév 67, rue Condé

A Vendre en débarquement du navire John Currier, de Marseille—30 barriques Bergasse, par E. DECHAMPS, 10fév 67, rue Condé

ATTENDU par le navire Granada, de Bordeaux—95 barriques vin rouge. 12 do Haut Sauterne, à vendre par E. DECHAMPS, 10fév 67, rue Condé

REC. par différents arrivages du Havre et du No d'et à vendre par le soussigné: Castoréum en caisses d'une livre, Acide gallique do do, Do Benzoic do d'une demi livre. 50 livres gomme opium, 5 do extrait de quinquina gris, Une livre nitrate d'argent fondu etc, avec un grand assortiment d'herbages pour usage pharmaceutique. P. CUSACHS, 2mars Encoignure Royale et St-Philippe.

SULFATE—[illegible] onc. sulfate de quinine de Heury, 200 onces do do Tarr, 900 do do de Howard & Kent, 110 do do de Pelletier, à vendre par P. CUSACHS, 2 mars enc. Royale et St Philippe

GOMME laque—10 caisses gomme laque, à vendre par P. CUSACHS, 2 mars enc. Royale et St. Philippe

ABSINTHE—300 livres absinthe [illegible] à vendre par P. CUSACHS, 2 mars enc. Royale et St Philippe

AMANDES amères—[illegible] livres amandes amères à vendre par P. CUSACHS, 2 mars enc. Royale et St Philippe

BOIS de réglisse—5 balles à vendre par P. CUSACHS, 2 mars

MARCHANDISES pour le Mexique—10 balles coutil St en coton, à l'entrepôt, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD. 17fév

VENTES A L'ENCAN.

Succession de [illegible]

Vente pour opérer un partage.

PAR J. B. BLACHE & CO.

SAMEDI, 19 mars, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis, rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage entre les héritiers majeurs, les propriétés et esclaves ci-après décrits:

Un lot de terre situé en cette ville (second district) dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Remparts, Dumaine et Bourgogne, mesurant trente pieds de face à la rue St-Philippe, sur une profondeur d'environ quatre-vingt-dix pieds (le tout mesure française), ensemble la maison et les dépendances qui se trouvent sur le dit lot de terre.

Félicienne, négresse âgée de 60 ans,
Abelard, nègre âgé de 50 ans,
Irène, mulatresse âgée de 23 ans,
Jean, mulâtre âgé de 19 ans,
Philomène, mulatresse âgée de 16 1[illegible] ans,
Michel, mulâtre âgé de 13 ans,
Florestine, mulatresse âgée de 11 ans,
Arthur, mulâtre âgé de 9 ans et 6 mois,
Marie, mulatresse âgée de 7 ans et 3 mois,
Anastasie, mulatresse âgée de 3 ans et 9 mois.

Conditions:—Pour le propriété un tiers comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit. Pour les esclaves—Un tiers comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit.

Le tout en billets tirés et endossés à satisfaction, divisés par coupons à la convenance des vendeurs et portant hypothèque. Les billets qui ne seraient pas payés à échéance porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an, mais ce, comme clause pénale seulement.

Les actes de vente pardevant A. Chiapella, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 ms

VENTE PAR CATALOGUE.

Plantes rares d'importation étrangère.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

VENDREDI 11 mars 1853, à 10 heures du matin, il sera vendu au No 61, rue de Chartres:

Une grande et belle collection de plantes étrangères, d'arbres fruitiers, et de graines des quatre saisons, plus les bulbes et en excellent état. Le tout importé par M. Martin de Paris, expressément pour ce pays. 8 mars

Propriétés de valeur, et en rapport, dans le deuxième district, ex-1ère municipalité.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur.

Bureau, Passage de la Bourse, No 51.

SAMEDI prochain, 12 mars à midi, à la Bourse St Louis, il sera vendu les propriétés suivantes:

1o Une maison en briques couverte en ardoises, composée de quatre appartemens, galerie, cabinet, deux belles chambres dans l'attique, cuisine haute, couverte en ardoises, composée de six chambres, trois dans le bas et trois dans le haut, dont une sert à repasser, &c. &c. batie sur un terrain situé rue Ste Anne, No 183, entre Bourbon et Dauphine, et mesurant trente pieds de face, sur soixante quinze pieds de profondeur, laquelle maison est louée à raison de $60 par mois, cour carrelée en briques.

2o Une maison à étages, en bois, et cuisine, &c.—La maison contient six chambres, trois dans le bas, trois dans le haut, une partie de la cour carrelée en briques, portant le No 3 et est batie sur un terrain situé rue Marais, entre Douane et Canal, et mesure 22 pieds 5 pouces face à la rue des Marais, sur cent vingt sept pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, mesure américaine; louée $20 par mois.

3o Une maison en bois, composée de 9 chambres; galerie, &c., chambres dans l'attique et cuisine haute, couverte en ardoises, composée de six chambres; le tout divisé en trois corps de logis distincts et portant le No 263, rue Bienville, entre les rues Villeré et Robertson. Le terrain mesure 42 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 149 pieds 2 pouces, mesure américaine, louée $12 par mois.

Conditions: moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois, avec six pour cent l'an d'intérêt jusqu'à parfait paiement du jour de la vente, et 8 pour cent l'an d'intérêt, en cas qu'aucun des billets ne serait pas payé à leur échéance, et comme clause pénale seulement. Les acheteurs devant à l'échéance des assurances faire assurer à leurs frais, et transmettre la police d'assurance à tout porteur de billets.

Les actes de vente par Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 mars

Vente pour opérer un partage.

Propriétés de valeur, situées dans le Premier et Second Districts.

PAR J. A. BONNEVAL & P. E. TRICOU.

IL sera vendu à l'encan, le samedi 12 courant, à midi, à l'Arcade de Banks, aux fins de l'ordre de MM. Eugène Rocheron et Tire. B. Banelard, agissant de créanciers de M. Gabriel Fuselier, les propriétés ci-après décrites:

Deux lots de terre contigus, désignés par les numéros 5 et 6 de l'ilet borné par les rues Clio, Hercules, Calliope et White. Le lot No 5 mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Hercules, sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Le lot No 6 forment encoignure des rues Hercules et Calliope, mesure 32 pieds de face à la rue Hercules, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 4 lignes, et face à la rue Calliope. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Deux lots de terre contigus, désignés par les numéros 1 et 2 de l'ilet borné par les rues St Paul, Pontchartrain et Gaienne, mesurant chacun 25 pieds de face à la rue St Paul sur 107 pieds de profondeur. Ensemble toutes les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent sur ces lots.

5 lots de terre désignés par les numéros 1, 2, 4, 5 et 6 de l'ilet compris entre les rues Carondelet, Perdido, Hevia et Baronne. Le lot No 1 mesure 40 pieds de face à la rue Hevia, 40 pieds de face à la rue Perdido et 57 pieds de profondeur [illegible] Le lot No 2 [illegible] Le lot No 4 mesure [illegible] Le lot No 5 mesure [illegible] Le lot No 6 [illegible] Ensemble toutes les bâtisses qui se trouvent sur les lots ci-dessus décrits.

Un certain lot de terre situé dans le second District, dans l'ilet borné par les rues Trêmé, Gravier, Plauché et le Chemin du Bayou, mesurant 25 pieds de face à la rue Trêmé, 25 pieds de face au Chemin du Bayou [illegible] par 146 pieds de profondeur, ensemble la **Boulangerie de la rue Trêmé.** Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible] exposés à l'Arcade de Banks.

Termes et Conditions:

Un quart comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale sur les propriétés, et en cas de non paiement à maturité, de porter intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. Les polices d'assurance seront transférées aux vendeurs [illegible]

Les actes de vente pardevant A. Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs. 7mar—

Succession de James H. Coleman.

PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu à l'encan mercredi 16 mars à midi, à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 février 1853, les esclaves ci-après appartenant à la succession de James H. Coleman, décédé, savoir:

JULIA, âgée d'environ 28 ans et ses enfants PRINCE ALBERT, âgé de 3 ans. EMELINE, âgée de 2 ans. Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant P. C. Cuvellier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 8mr

Succession de Jacques Larose.

Augustin Larose vs Vve Larose et autres.

Magasin en briques de grande valeur avec actions de la Banque des Citoyens.

PAR J. A. BONNEVAL.

No 54, rue Toulouse.

EN vertu d'un jugement rendu par l'honorable J. N. Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 21 février 1853 et signé le 5 mars 1853, dans l'affaire de Augustin Larose administrateur, vs. Vve Larose et autres, il sera vendu à l'encan samedi 9 avril 1853, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis, ce qui suit:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No 21 dans l'ilet borné par le Chemin Public, les rues Hôpital, Quartier et Gallatin, mesurant 26 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue de la Levée ou Chemin Public, 26 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Gallatin, 137 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 22, 133 pieds et 9 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 20. Cette profondeur s'étend du Chemin Public à la rue Gallatin. Ensemble ce vaste et beau magasin en briques, avec façade en granit, maintenant occupé par MM. Whitney & Cohn. Aussi: les 174 actions du fond capital de la Banque des Citoyens. Le plan de ladite propriété sera exposé à la Bourse St Louis, pour le jour de la vente.

Conditions:—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet (stock note) dû à la Banque des Citoyens, de la somme de $6,558 [illegible] payable ou renouvelable le 1er jour de décembre 1853 ou toutes autres obligations accidentelles dues à ladite Banque, d'après sa charte, et pour la balance comptant.

L'acte de vente pardevant A. Boudousquie, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 ms—19,30—av9

EN débarquement du navire Oceans, venant de Bordeaux:
[illegible] barriques vin rouge C. C. Queyries, 1846,
16 do do J. C. Pessac, 1848,
8 do do C. C. La Mission, 1847,
162 caisses vin rouge C. C. Haut Brion La Mission, 1841, 1844, 1842, 1846, à vendre par CAVELIER & MAXENT, 8 nov 169, rue Royale

EN débarquement du navire Sylphide, de Bordeaux—100 barriques vin rouge, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 21fév 13 et 15 rue St Louis

DERNIEREMENT REÇU—10 tierçons jambons de la marque "Stag Sieys" à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORF, 21fév 13 & 15, rue St-Louis

CIGARES de la Havane—148,000 cigares de qualités assorties, en débarquement de la goëlette Cornelia, venant de la Havane, et à vendre par J. M. CABALLERO, 1er fév 36, rue de la Vieille Levée

MIEL D'ABEILLE—5 barils et 5 boucauts, en déchargement de la goëlette Cornelia, venant de la Havane, à vendre par P. CUSACHS, 16fev encoignure Royale et St-Philippe

COGNAC—60 quarts Alex. de Monteziu 1840, en déchargement du navire Sylphide, de Bordeaux et à vendre par J. & J. TARDOS, 19 fév 31, Vieille Levée

ASPERGES DE LUBECK—200 boîtes d'Asperges de Lubeck, venant d'être reçu via New-York, en magasin et à vendre par DUNTZE & IKEN, 17fév Enc Royale et Conti

GELÉES DE POMMES—100 pots de gelée de pommes de Lubeck, un très bon article, à vendre par DUNTZE & IKEN, 17fév Enc. Royale et Conti

ALCOHOL—12 barils alcohol J. D'Homergue & Co., reçus et à vendre par BERNARD TURPIN, 10 fév 20, Vieille Levée.

EN magasin—5,000 demi et quart de boîtes sardines dernièrement reçues, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 10fév 13 et 15, rue St Louis

AMANDES à la dame—En caisses de 25 livres, en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO, 12fév 34, Vieille Levée.

MARSEILLE.

EN débarquement des navires Reindeer et John Currier, venant de Marseille:
100 barriques vin rouge de Bergasse.
50 caisses Vermouth de Noilly Fils.
40 paniers bouteilles vides.
200 caisses salaisons de boeuf de Jean Charles.
200 paniers grandes bouteilles huile Jas Plagniol.
50 do demi do do do
2 balles bouchons, à vendre par E. TALAMON, 16fév 186, rue Royale

Damejeannes! Damejeannes!

EN débarquement du navire George Hurlbert, venant du Havre:
1600 damejeannes de 5 gallons, 100 do de 3 do; 100 do de 2 do; 100 do de 1 do, à vendre par E. TALAMON, 186 Royale 3 mars

FROMAGE de Gruyère—En débarquement du navire George Hurlbert, du Havre—2 tonneaux fromage de Gruyère 1ère qualité, à vendre par E. TALAMON, 186 Royale. 3 mars

EN magasin et à vendre par le soussigné:
15 barriques vin de Bergasse,
10 barriques vin blanc Haut Sauterne,
70 barils do do do,
6 demi-pipes Cognac Edmond Joulin,
95 quarts do do do,
32 do très vieux do do,
33 damejeannes de 5 gallons whiskey d'Irlande, X. LAMBERT, 21 fév 22, rue des Magasins

WHISKEY MONONGAHELA—35 barils en magasin à vendre par X. LAMBERT, 21fév 22, rue des Magasins

VIN DE MADERE—30 barils, en magasin, à vendre par X. LAMBERT, 21fév 22, rue des Magasins

VIN ROUGE—40 barriques vin vieux pour famille, en magasin et à vendre par X. LAMBERT, 21 fév 22, rue des Magasins

RAISINS de Corinthe—[illegible] de raisins de Corinthe, de la récolte, en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO, 24fév 34, Vieille Levée.

VENTES A L'ENCAN.

Propriétés de la ville.

Par ordre de Son Honneur A. D. Crossman, Maire de la ville de la Nlle-Orléans,

PAR J. A. BEARD & MAY, ENCANTEURS.

SAMEDI, 19 mars 1853, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, Second District, en vertu des résolutions Nos 601 et 632 du Conseil Commun de la Nouvelle-Orléans, approuvée le 8 février 1853, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1—Quatre lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet compris entre les rues Annunciation, Constance, Gaiennié et Calliope, premier district, et connu sous le nom de "Fulton School House." Les lots Nos 2, 3 et 4 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Annunciation, sur une profondeur de 104 pieds, entre lignes parallèles, s'étendant, dans le fond, vers un corridor de six pieds de largeur, commun aux quatre lots. Le lot No 4 forme l'encoignure Annunciation et Calliope. Le lot No 1 a la même façade et mesure 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Il y a, sur les lots Nos 2, 3 et 4 une grande bâtisse, intitulée "Fulton School House"; le tout est décrit d'une manière plus complète sur un plan dressé par L. Pilié, voyer de la ville

2—Le terrain triangulaire, dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Race, Robin, Nouvelle-Levée et Front. Le dit terrain mesure 160 pieds de face à la rue Race, 180 pieds de face à la rue Nouvelle-Levée et 241 pieds 3 4[illegible] pouces de face à un corridor commun d'une largeur de 20 pieds.

Conditions de la vente: Un quart comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit pour billets portant intérêt à raison de six pour cent l'an, du jour de la vente. Les dits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant A. Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs. 7ms—19j

Vente sans réserve d'une habitation établie en Sucrerie au-dessous de la ville de Baton-Rouge, pour clore une société.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

Bureau, enc. Conti et Passage de la Bourse.

MARDI 15 mars 1853, à midi, il sera vendu sans réserve dans la Rotonde de l'Hôtel St-Louis:

Une grande et belle habitation établie en sucrerie, dans la paroisse de Ouest-Baton-Rouge, faisant face à la rive droite du fleuve Mississipi, à un mille et demi au-dessous de la ville de Bâton-Rouge, bornée sur la ligne supérieure par l'habitation du Dr Patrick, et sur la ligne inférieure par l'habitation du Col. Nolan Stewart. La dite habitation mesure mille arpents de superficie plus ou moins. Ensemble tous les édifices et améliorations qui s'y trouvent, consistant principalement en une sucrerie en briques, machine à vapeur, &c., bestiaux, instruments aratoires, &c., &c., ainsi que quatre-vingt une têtes d'esclaves, dont trente-sept proviennent de la succession de Julien Poydras, et sont sujets à une clause de son testament.

Termes et conditions—$30,000 comptant et la balance à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque sur l'habitation et les esclaves, divisés en coupons à la convenance des vendeurs et domiciliés à la Banque de la Louisiane. Les billets qui ne seraient pas payés à leur échéance porteront intérêt au taux de 8 p. 0[illegible] par an jusqu'à parfait paiement et ce comme clause pénale seulement.

L'acte de vente pardevant A. Mazureau, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Pour plus amples renseignements ainsi que pour la liste des nègres, s'adresser au bureau de l'encanteur. 9fev—6t

Deuxième vente annuelle des Terrains de la Batture.

PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, mardi 15 mars 1853 et le jour suivant, chaque jour à midi, à l'Arcade Banks, rue des Magasins, Nlle Orléans, en vertu d'un acte de la Législature, approuvé le 21 mars 1851, et intitulé "Acte relatif à une portion de la Batture, vis-à-vis de la Municipalité No 2 de la Nlle-Orléans", conformément à un acte spécial de compromis passé entre la Deuxième Municipalité et les propriétaires de ladite Batture ou leurs ayants cause. Le tout est démontré d'une manière plus complète sur un plan communé le plan de J. A. Beard. Ledit plan est mentionné dans ledit acte spécial de compromis et a été fait et signé pardevant H. B. Cénas, notaire public, le 30 juin 1852, et en vertu d'un ordre spécial de l'honorable Conseil de la ville de la Nlle-Orléans, sous la forme d'une résolution adoptée le 1er février 1853, par le Conseil des Aldermen et le Conseil des Assistants-Aldermen.

1—**La balance des lots de terre** qui n'ont pas été vendus à la vente qui a eu lieu le 15 mars 1852, savoir:

1o **Le lot** No 6, dans l'ilet compris entre les rues Front Levee, Fulton, Commune et Gravier, vendu pour le compte de G. W. Richards qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication.

2o **Les lots** Nos 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 dans l'ilet compris entre les rues Front Levee, Fulton, Gravier et Poydras. Le lot No 16 forme l'encoignure des rues Poydras, Front Levee et Fulton.

3o **Les lots** Nos 4, 5, 6, 7, 9, 14 et 15 dans l'ilet compris entre les rues Front Levee, Fulton, Poydras et Lafayette.

4o **Les lots** Nos 2, 3 et 4 dans l'ilet compris entre les rues Front Levee, Fulton, St Joseph et North Market.

5o **Les lots** Nos 4 et 5 dans l'ilet compris entre les rues Front Levee, Fulton, South Market et Delord

Le lot No 5 forme l'encoignure des rues Delord, Fulton et Front Levee.

6—**Un lot de terre** désigné par le No 1 dans l'ilet triangulaire, compris entre les rues Front Levee, Fulton et Commune.

7—**Un ilet ou lot de terre,** compris entre les rues Canal, Commune, Fulton et Front, désigné par —No 1

8—**Neuf lots de terre,** désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, et 9, dans l'ilet compris entre les rues Fulton, Front, Commune et Gravier.

9—**Quinze lots de terre,** désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, dans l'ilet compris entre les rues Gravier, Poydras, Fulton et Front.

10—**Seize lots de terre,** désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, dans l'ilet compris entre les rues Poydras, Lafayette, Fulton et Front.

11—**Quinze lots de terre,** désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, dans l'ilet compris entre les rues Lafayette, Girod, Fulton et Front.

12—**Dix lots de terre,** désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, dans l'ilet compris entre les rues Fulton, Front, Girod et Notre Dame.

13—**Neuf lots de terre** désignés par les Nos 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 dans l'ilet compris entre les rues Notre Dame, Julia, Fulton et Front.

14—**Vingt-trois lots de terre** désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 dans l'ilet compris entre les rues Julia, St Joseph, Fulton et Front.

15—**Cinq lots de terre** désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 dans l'ilet compris entre les rues St Joseph, North Market, Fulton et Front.

16—**Cinq lots de terre** désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 dans l'ilet compris entre les rues South Market, Delord, Fulton et Front.

17—**Sept lots de terre** désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 dans l'ilet compris entre les rues Fulton Front, Delord et les batteries triangulaires.

Ces terrains offrent de très grands avantages à ceux qui désirent y élever des constructions, car l'ordre à été donné de partir immédiatement la rue Fulton en dessus de la rue Canal. Les spéculateurs profiteront de l'expérience acquise l'année dernière, car il est généralement connu que les terrains vendus en 1852 ont effectivement doublé de valeur.

De beaux magasins et entrepôts ont déjà été construits sur les lots vendus l'année dernière, et c'est une garantie de ce que deviendra sous peu la partie la plus importante et la plus commerciale de la ville de la Nlle Orléans [illegible] garantie du prix de ces acheteurs.

Conditions de la vente: Un cinquième comptant [illegible] à 1, 2, 3, 4 ans, en billets portant hypothèque sur les lots [illegible] avec intérêt à raison de six pour cent l'an [illegible] billets non payés à l'échéance porteront intérêt à raison de huit pour cent jusqu'à parfait paiement. [illegible]

Les actes de vente pardevant H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs. Des plans lithographiés des terrains peuvent être consultés, sur demande, aux personnes demeurant à n'importe quelle distance. 30fev

Vente sans réserve d'une belle propriété à Lafayette.

PAR LEGENDRE & DOMINGON.

MERCREDI prochain, 9 mars, il sera positivement vendu à l'Arcade de Banks à midi—Une propriété située dans la ville Lafayette, 4me district, dans l'ilet encoignure des rues Folsom et Harmony, bâtie en briques et couverte en ardoises, composée de 12 appartements, louée $40 par mois. Le tout vendu d'après plan qui sera exposé le jour de la vente.

Conditions—comptant. Acte de vente chez Mazureau, notaire. 5mars—4

A la Maison Rouge, No 1, sur la Levée.
Ouverture de la saison—Nouveau Rabais!

LES soussignés jaloux de mériter davantage le titre qu'ils ont acquis, de Magasin bon marché, préviennent aujourd'hui le public, que pour des raisons à eux connues, ils auront le soin de ne laisser échapper aucune vente à moins que la perte ne soit parfois trop exorbitante.

Leur assortiment se compose de tous les articles connus sous le nom de marchandises sèches à l'usage des dames et pour hommes, aussi bien pour la ville que pour la campagne.

Notre choix de coutil St fantaisie, de mérinos tout laine, et cachemire, se recommande très particulièrement à MM. les tailleurs autant par la qualité que par son bas prix.

Nous avons un très joli lot de barèges riches que nous vendrons à 25 pour cent de perte.

MM. les revendeurs qui achètent comptant par petite ou grande quantité pourront tirer de bonnes affaires chez nous. U. LAROUSSINI & Co. Maison Rouge, No 1, sur la Levée, 15 fév près le marché aux légumes

BOUTEILLES vides—100 paniers bouteilles françaises pour vin rouge, 50 do do pour Madère, à vendre par O. VALETON & Co. 21 fév 25 rue Tchoupitoulas

VIN rouge—25 caisses vin rouge bon ordinaire, à vendre par O. VALETON & Co 21fév 25, rue Tchoupitoulas

VIN de Muscat—100 caisses do Frontignan, 30 do en demi bouteilles, A vendre O. VALETON & Co, 21fév 25, rue Tchoupitoulas

CORNICHONS de E. H. Van Beuschoten—500 caisses en demi, quarts et pintes, en magasin et à vendre par O. VALETON & Co 21fev 25, rue Tchoupitoulas

ALE d'Écosse de Londres toujours et mom et à vendre par O. VALETON & Co, 21 fv 25 rue Tchoupitoulas

HUILE DOUCE—100 paniers de Marcelin aîné, 100 do de James Plagniol, à vendre par O. VALETON & Co 21fév 25, rue Tchoupitoulas

EN débarquement du navire Reindeer, venant de Marseille: 5 caisses absinthe Sauvajol Brunetou 20 caisses kirsch, do, à vendre par H. VALETON 19 fév 30 St Louis

CAFÉ—100 sacs café de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES, 8fév 37, rue de la Commune

TAPIS!

UN grand assortiment de tapis de velours, de Bruxelles et ingrains, que nous offrons de vendre à très bon marché.

Nattes.

Blanches, à carreaux et de fantaisie 4[illegible], 5[illegible] et 6[illegible]

Etoffes pour rideaux.

Etoffes soie et autres qualités, Rideaux en dentelle brodée et mousseline, Transparens de fenêtre, corniches de fenêtre, &c. CHITTENDEN & DAMERON, 14 fév 26, Chartres, 29 Douane

TAPIS! TAPIS!!

NOUS avons reçu par les derniers arrivages d'Europe un des plus beaux assortiments de tapis qui aient jamais été importés en cette ville, comprenant tapis d'Axminster, de Saxe; tapisserie de Bruxelles, Impérials de Bruxelles; ingrains à trois tissus; tapis de Hollande et de Venise; paillassons, nattes, baguettes d'escaliers, abat-jours, couvertures pour table et piano, étoffes de crin, &c.

Les marchandises ci-dessus sont anglaises et écossaises et ont été choisies dans les manufactures par un des associés. Elles seront vendues à 20 pour cent au-dessous du prix des marchandises du même genre manufacturées aux États-Unis.

Meubles, étoffes pour rideaux, miroirs, coutelleries, porcelaine de Sèvres et de Chine, et articles de fantaisie de tous genres, à l'entrepôt d'articles de fantaisie de P. MALLARD & CO, 4oct 67, rue Royale

EN débarquement du navire Sylphide, de Bordeaux 50 barriques vin rouge St-Emilion. 40 barriques vin rouge divers crus, marque Focke & Brenburg. 6 barriques Haut Sauterne, do, 12 demi do do do, 708 caisses vin rouge do, à vendre par THOMAS PINET & Co, 19 fév 29, rue Conti

A LIVRER par le navire Windsor Castle, attendu de Bordeaux: 320 barriques vin rouge, 12 do vin La Léoville 1844, 26 barriques vin blanc, 100 barils do, 100 do, 1800 do vin rouge, CHARLES CAVAROC, 16fév 30, rue Bienville,

MAGASIN DE SELLERIE
DE
[illegible] Newark, N. J.

ANDREW G. BULL & Co, No 15, rue du Canal, Nouvelle-Orléans, entre les rues Camp et Magasins, manufacturiers et importateurs de sellerie et tout article de ce genre, [illegible] 28 déc—1a ANDREW G. BULL & CO

CAPSULES—100,000 capsules communes et tendres G. D., à vendre par URIAH A. POLLARD & Co 76, rue du Canal, près Chartres. 9fev

VENTES DE CE JOUR

Vente sans réserve de marchandises sèches.

PAR H. PEYCHAUD & Co, C. SAMORY, Encanteur.

MARDI 8 mars 1853, il sera vendu à 10 heures, à leur magasin d'encan No 26 rue de la Vieille Levée, entre Bienville et Conti, [illegible] Une facture assortie, [illegible] etc.

—AUSSI:—

100 ballots et lots de marchandises de saison telles que jaconats imprimés, indiennes Dunnell, barèges, mousseline de laine, organdies, broderies, drap d'été noir, articles blancs et de fantaisie, piqué blanc, mousselines blanches et en couleur, cotonnades [illegible] noir et en couleur, mouchoirs batiste, dentelles, coton blanc, alpacas, soie noire, jaconats français, cambrics jaune, bretelles, toile du Nord, etc.

Conditions libérales à la vente.

Les catalogues seront prêts le jour de la vente. 8 mars

Vente à l'encan de marchandises sèches.

PAR F. H. PETITPAIN.

MARDI, 8 mars, il sera vendu, à dix heures, à son magasin d'encan, Nos 20 et 22, rue Bienville,

125 colis et lots de marchandises sèches comme suit: indiennes anglaises, jaconats et mousselines imprimées, jaconats français, guinghams, gingas fil, coutil pour pantalons, toile d'Irlande, nappes et serviettes, brin fil, barèges français, bas et chaussettes, mouchoirs soie, batiste et madras, broderies riches, mousselines suisses, etc. etc.

Conditions libérales à la vente. 7ms

Oranges et Limons.

PAR R. B. SYKES.

MARDI 8 du courant, à 1 heure, il sera vendu au magasin de la Douane No 6, rue de l'Hôpital, près de l'encoignure Royale:

746 caisses oranges et limons, en débarquement du brick Caroline, venant de Palerme.

Le tout est vendu pour le compte de ceux que cela concerne, sur aucun consignataire n'est venu les réclamer.

Conditions:—Comptant. 7mars

Ancres, Chaînes et Vergues.

PAR R. B. SYKES.

MARDI, 8 du courant, à 4 1[illegible] heures, il sera vendu pour le compte de ceux que cela concerne, sur la Levée, vis-à-vis de la rue Toulouse: 3 ancres, 1 chaîne, 1 yawl-boat et un lot de vergues. Conditions—Comptant. 7mars

Vente de Syndic.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, Encanteur

EN vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 23 courant, et sous la surveillance de M. Edouard Richard, syndic de sa propre faillite, il sera vendu mardi, 8 mars, à 10 heures du matin, dans la rue d'Orléans, entre Marais et Villeré, en face du marché Trêmé:

Un grand assortiment de souliers, brodequins, souliers de dames, bottes, &c, et les installations dudit magasin.

Conditions—comptant sur livraison 25fev—25,27

VENTES A L'ENCAN

Vente péremptoire d'une très belle maison en briques et autres, à des conditions avantageuses.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 12 mars 1853, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis:

Un grand lot de terre situé dans l'ilet borné par les rues de Chartres, Levée, Toulouse et St-Louis, mesurant 36 pieds ou plus de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 127 pieds ou plus. Ensemble une belle et spacieuse maison de deux étages [illegible] en briques, à deux étages, et attique contenant un magasin et porte cochère au rez de chaussée, cinq chambres dans l'étage supérieur avec chambres dans l'attique, cuisine à deux étages contenant neuf ou dix chambres, une autre grande construction en [illegible] pièces &c. cour pavée en pierres, hydrant, citerne, &c. &c.

Deux lots de terre formant l'encoignure sud des rues Conti et Robertson, mesurant chacun environ 32 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 83 pieds.

Ensemble les maisons couvertes en ardoises qui s'y trouvent, contenant chacune quatre chambres, cabinet, galerie, &c. Cuisines hautes contenant chacune quatre pièces, puits, citerne, avec corridor de chaque côté. Chaque maison est divisée de manière à loger deux locataires.

Un autre lot de terre contigu aux précédents, mesurant de pieds de face à la rue Robertson, sur une profondeur de [illegible] pieds.

Ensemble une maison en briques à deux étages qui y trouve, contenant huit chambres, une galerie et corridor de chaque côté &c. cuisine haute à deux étages contenant quatre pièces, &c. puits, citerne, &c.

La dite maison est divisée en deux corps de logis. Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un quart comptant et la balance à 12 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur les dites propriétés. 7mars

Grande et belle résidence de campagne, très agréable et d'un rapport fort avantageux, située entre le fleuve et le railroad du golfe du Mexique, à environ cinq ou six milles de la ville, avec une batture très étendue. Conditions avantageuses.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

MARDI, 22 mars 1853, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:

Une grande et belle étendue de terre située près de Versailles, entre le fleuve et le chemin de fer du golfe du Mexique, ayant deux arpents de face au fleuve sur une profondeur entre lignes parallèles de 12 ou 13 arpents et faisant aussi face au chemin de fer. Les arrières sont neuves. Les arbres sont fruitiers et les plantes qui se trouvent sur le tout ci-dessus sont des qualités les plus recherchées. Toute la propriété est ensemencée en pommes de terre. Il y a devant cette propriété une batture très étendue et qui pourrait être utilisée avec grand avantage.

Ensemble, les constructions et améliorations qui s'y trouvent, consistant principalement en une grande maison de maître, construite en briques et bois, de plain pied sur un appartement avec galerie tournante, &c. Aussi: cuisine, caves, dépendances, cases à nègres, écuries, magasin, &c. &c. Il y a sur la dite propriété un canal qui se jette dans le fleuve, bordé de peupliers d'une grande beauté, et de superbes orangers le long d'une magnifique allée [illegible]

Conditions.—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur ladite propriété, et domiciliés à la Banque de la Louisiane. Les billets qui ne seraient pas payés à leur échéance porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement et ce comme clause pénale seulement.

Pour plus de renseignements s'adresser au bureau de l'encanteur où sera déposé le plan qui sera exposé à la Bourse plusieurs jours avant la vente.

L'acquéreur aura le droit, moyennant le privilège d'acheter une de quatre excellentes nègres habitués aux travaux du jardinage. 7 mars—jusq 22

Bijouterie fine—Bijouterie fine.

Vente sans limite de Belle Bijouterie fine, Pierres Précieuses, Diamants, &c., pour clore un fonds.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

JEUDI 10 mars 1853, à 10 heures du matin, il sera vendu au magasin No 123, rue de Royale, pour clore définitivement le fonds dudit magasin:

Un assortiment général de belle bijouterie fine et diamants, &c., consistant en chaînes de montre et de cou, boucles d'oreilles, épingles, broches, bagues et montres en or, montres [illegible] tons, dormeuses, broches, bracelets, bagues en or fin, les qualités les plus [illegible] avec une grande variété d'articles [illegible] que sont de différentes couleurs ensemble [illegible]

Aussi—Plaques et bracelets, épingles [illegible] Conditions—comptant.

Huit lots de terre dans le fond du deuxième district,

POUR LE COMPTE ET AUX RISQUES DU PREMIER ACQUÉREUR.

PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs

IL sera vendu à l'encan, mardi 15 mars 1853, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, Nlle-Orléans, pour le compte et aux risques du premier acquéreur, savoir:

HUIT LOTS DE TERRE dans le deuxième district, dans l'ilet No 170 compris entre les rues Bienville, Dauphine, Clarke et Genois, près du bayou qui fait le côté en contrebas. Lesdits lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, et 8, et sont décrits d'une manière plus complète sur un plan de la propriété Chalon et Fontaine, dressé par George T. Dunbar voyer, en date du 12 décembre 1835, et déposé au bureau de R. J. Ker, notaire public, et sur un plan qui sera exposé le jour de la vente.

Conditions—Un quart comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque et intérêt à raison de six pour cent l'an, et ceux non payés à échéance porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur paiera le prix du plan de ladite propriété.

Acte de vente pardevant R. J. Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 3 mars—10t

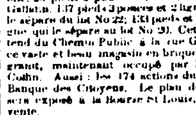

J. S. HOGAN—coin de [illegible] Douane [illegible] manufacturiers de Hall et de Ballenger [illegible] au prix des manufacturiers.

[illegible]

125 charrues de Hall en fer battu, sans coutre			No 1	$5 00
103	"	" avec "	"	7 00
67	"	"	"	8 00
28	"	"	" 3	12 00
8	"	" Flukes	" 1	12 00
10	"	"	" 2	15 00
10	"	Sub-soil	" 1	7 00
73	"	Ballenger en fer battu sans coutre,	No 1	5 00
150	"	" avec coutre,	No 1	7 00
8	"	" avec coutre,	No 2	9 50
52	"	" avec coutre,	No 3	12 00
15	"	Flukes	No 1	12 00
11	"	"	No 2	15 00
10	"	Ballenger (Yankee extended Bar,)	No 1	3 25
98	"	" Extended bar,	No 2	4 75

Avec un assortiment de Quincaillerie pour habitations, savoir: chaînes, chaux coupés et forgés, haches de Hunts, pelles à douille et Ioumboes, pantures à plaques et à gonds, meules pour moulins, colliers goudronnés en cuir et écorce; cordes de Manille et goudronnées, lignes de sonde, et toutes espèces, poulies, clous, avec roues de 5 pouces et un grand assortiment de fer anglais et américain, essieux en fer avec boîtes, huile à lampes et de lin, esprit de Thérébentine, mastic, vitres et peintures de toutes qualités. J. S. HOGAN, 15 jan Encoignure Douane et Levée

EAUX-DE-VIE—50 quarts Pl. Godard & C., 25 quarts M. Castillon 1825, 10 quarts Paulin Lafargue, 10 quarts do. En débarquement du navire Sylphide, venant de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co., 21fév 17 et 19, rue St Louis

CHAMPAGNE—55 paniers vin de Champagne en bouteilles et demi bouteilles, de la marque supérieure Ruinart père et fils à Reims, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO., 21fév 17 et 19, rue St Louis

CARTES A JOUER—150 grosses cartes à jouer 1 et 2 têtes, à vendre par URIAH A. POLLARD & Co, 5fév 76, rue du Canal, près Chartres

GUNNY cloth—15 balles Gunny cloth de Jute Laure, à vendre par FRED LOISON

VIN CHAMPAGNE—Fleur de Bouzy—45 paniers à vendre par FRED. LOISON, 11 fév 24, rue de la Douane

VINS fins, Bordeaux et Bourgogne—120 caisses à vendre par FRED. LOISON, 11 fév 24, rue de la Douane

VIN muscat—200 caisses, à vendre par FRED. LOISON 24, rue Douane 11 fév

CORSETS sans coutures—50 douzaines, à vendre par FRED. LOISON, 11 fév 24, rue de la Douane

TAPIS de table, riches—100 Tapis à vendre par FRED LOISON 24, rue Douane 11 fév

CHEMISES de dessous en coton—2 caisses renfermant 100 douzaines chemises, à vendre par FRED. LOISON 24, rue Douane 11 fév

VERMOUTH de Noilly fils—200 caisses en débarquement du navire John Currier, de Marseille, à vendre par FRED. LOISON, 11 fév 24, rue de la Douane

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis que nous offrons à vendre à des prix excessivement réduits, tels que:

Tapis de velours,
Tapis de Bruxelles,
Tapis de Bigelow, tout à fait nouveau,
Tapis de 3 plis,
Tapis de Ingrain fin extrafin et superfin. Un grand et bel assortiment de devants de cheminée de toutes grandeurs, que nous vendons de $1 50 à $30 la pièce. Un magnifique lot de descentes de lits de 6 à 8 pieds de grandeur. Nous recommandons aux dames de la ville de venir examiner cet article tout à fait nouveau.

Reçu par les derniers arrivages du nord un grand assortiment de nattes à décider tout à fait nouveaux, et des largeurs suivantes, savoir 4[illegible], 5[illegible], blanches, à carreaux rouges, chinées, de fantaisie et de Bruxelles.

Aussi—un lot de nattes tissées d'un seul morceau de 16 sur 18, 18 sur 21 et 21 sur 24 pieds.

Un magnifique assortiment de toiles cirées des dessins et couleurs les plus nouveaux, et de 3 à 24 pieds de largeur. CHITTENDEN & DAMERON, 26 fev 26, rue de Chartres, 27 Douane

THÉ—Impérial, gunpowder, Pouchong, et Oolong à vendre par JOS. H. MARKS 42 fev 76 et 78, rue des Magasins

VENTES DE CE JOUR.

Gruaux et Farine.

PAR MORPHY & NEVIUS

MARDI, 8 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, pour le compte de ceux que cela concerne, sur la levée, au pied de la rue Bienville: 160 barils de gruaux et 30 barils de farine, sauvés du naufrage du bateau à vapeur Swallow et transportés par le New Latona. Conditions—comptant. 8 mars

Succession de Veuve Simon Cucullu.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu en vente publique, mardi 8 mars 1853, à midi, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Louis, pour le compte de la dite succession:

Un lot de terre situé rue de l'Hôpital, entre les rues Bourbon et Dauphine, mesurant 31 pieds de face à la rue Hôpital, sur une profondeur de 154 pieds; ensemble une maison de quatre chambres, deux cabinets, cuisines, etc.

Conditions—Un quart comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur la dite propriété. En cas de non-paiement à échéance ils porteront intérêt au taux de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement, et ce, comme clause pénale seulement.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt aux frais des acquéreurs. 1 fév—24,m7e8

Vente de Syndics, de Livres, Comptes, &c, de Wm Laughlin.

PAR J. A BEARD & MAY, encanteurs.

MARDI 8 mars 1853, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de la Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 17 janvier 1853, sur une pétition du syndic de Wm Laughlin & Co.

Les livres, comptes et billets dûs aux insolvables Wm Laughlin & Co. Une liste des livres, comptes et billets sera exposée le jour et au lieu de la vente. Conditions—Comptant. 25fev—25 1,4,8

VENTES A L'ENCAN.

Vente à crédit de Marchandises Sèches.

PAR J. B. BLACHE & Co.

MERCREDI 9 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, rue de Chartres, No 77,

125 colis et lots de marchandises sèches comme suit: Mouchoirs Verona, Mousselines blanches, coutils gris, Mousselines suisses, Mouchoirs batiste imprimés, Guinghams, Fils en bobines, Soieries brochées, Alpacas mars, Toiles de Hollande, Boutons, Mouchoirs madras, Indiennes et Coutils fantaisie, Mouchoirs et Cravates en soie, Parapluies en coton, Rubans, Bas, Cotons blancs et écrus, &c. &c.

Conditions libérales à la vente. 5mars

Marchandises avariées.

PAR J. B. BLACHE & Co.

MERCREDI 9 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, rue de Chartres, No 77, pour compte de qui il appartiendra. 57[illegible] pièces Mousselines blanches unies, légèrement avariées. Conditions—Comptant. 5mars

Chargement de mélasse de Matanzas.

PAR R. B. SYKES.

MERCREDI, 9 du courant, à 5 heures, il sera vendu sur la Levée, vis-à-vis de la Place Jackson, 2me District, 108 boucauts mélasse de Matanzas, de 1re qualité, en débarquement du brick Telegraph. Conditions à la vente. 8 mars

PAR F. FERNANDEZ.

VENDREDI prochain, 11 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, au coin des rues St-Louis et Chartres: 25 douzaines chaises chinoises, 6 caisses papillons chinois 8 mars

VENTE DE SYNDIC

Terrains de prix et améliorés situés dans le Premier et Deuxième Districts.

Grandy Burke contre ses créanciers et Grandy Burke & Co. Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans—No 5669.

PAR BACH & JAMES,

Encanteurs et Estimateurs, No 59, rue Gravier

MERCREDI 9 mars 1853, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, Nlle-Orléans, en vertu d'un ordre de vente de l'hon. A. M. Buchanan, juge de la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 26 novembre 1852, et en vertu d'un ordre supplémentaire en date du 15 janvier 1853 et sous la surveillance de Warrick Martin, syndic de la faillite de Grandy Burke contre ses créanciers et des créanciers de Grandy Burke & Co, les propriétés ci-après décrites, situées dans les districts ci-dessous, savoir:

Premier District

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet compris entre les rues Cirque, Philippa, Gravier et [illegible] désigné par le No 4, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, [illegible] public voyer, le 14 janvier 1834 et annexé à un acte passé le 22 octobre 1833, pardevant Charles de [illegible] [illegible] Le dit lot mesure 27 pieds 7 pouces 8 lignes de face à la rue Philippa sur une profondeur de 55 pieds. Ensemble une maison en briques à deux étages [illegible]

Deuxième district.

[illegible] promenade Carondelet, désignés par les Nos 1, 2 et 3 [illegible] Le lot No 1 mesure 24 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la Promenade Carondelet, 24 pieds 6 pouces 4 lignes dans le fond, sur une profondeur de 75 pieds plus ou moins sur le côté le plus près de la rue Perdido, et 72 pieds 7 pouces plus ou moins sur la ligne qui le sépare du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 25 pieds de face à la promenade Carondelet, 24 pieds 11 pouces dans le fond sur une profondeur de 72 pieds 7 pouces plus ou moins, sur la ligne qui le sépare du lot No 1, et 72 pieds 9 pouces 2 lignes plus ou moins, sur la ligne qui le sépare du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 25 pieds 7 pouces, 4 lignes de face à la promenade Carondelet, 25 pieds 8 pouces 4 lignes dans le fond, sur une profondeur de 72 pieds 9 pouces 2 lignes, plus ou moins, sur la ligne qui le sépare du lot No 2, et 72 pieds 10 pouces, 4 lignes, plus ou moins, sur la ligne qui le sépare de la rue Claiborne.

Les bâtisses comprennent une maison basse en bois, couverte en ardoises.

CONDITIONS:

Un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an du jour de la vente jusqu'à l'échéance. Lesdits billets portant hypothèque sur les propriétés.

Actes de vente pardevant P. W. Roberts, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5fév—16 2 9m

POUR LA CALIFORNIE

DIRECTEMENT POUR SAN FRANCISCO PAR ASPINWALL SEULE LIGNE POUR LE TRANSPORT DE LA MALLE.

Compagnie de la malle du Pacifique.

PRIX FORTEMENT RÉDUIT.

Jours réguliers des départs: 7 et 22 chaque mois

Le magnifique steamer PHILADELPHIA, commandé par J. P. McKinstry, se mettra en route pour Aspinwall (Navy Bay) et se rendra au Golden Gate, magnifique steamer de la compagnie de la malle du Pacifique, partant de Panama pour San Francisco [illegible]

Le chemin de fer de Panama est maintenant en pleine opération et les chars se rendent à Gorgona. [illegible]

Pour fret ou passage, dans les chambres et l'entrepont, s'adresser à ARMSTRONG, HARRIS & Co. [illegible] rue Natchez

Compagnie de steamships de la malle des États Unis.

POUR NEW-YORK, via LA HAVANE. Le magnifique steamship CRESCENT CITY, commandé par le capitaine R. Lasley, partira de son wharf, vis-à-vis la Place Jackson, avec la malle des États-Unis, le Vendredi 11 mars, à huit heures précises du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la Compagnie, 35, rue des Magasins. JAMES R. JENNINGS, Agent.

POUR PHILADELPHIE.

Ligne de la malle des États-Unis.

Compagnie de steamers de Philadelphie et de Savannah.

Le nouveau et magnifique steamship à roues latérales STATE OF GEORGIA, du port de 1300 tonneaux, capitaine Walter Combs, partira comme suit de Savannah

Mercredi 23 février,		Mercredi 4 mai,	
"	9 mars,	"	18 mai,
"	23 mars,	"	1er juin,
"	6 avril,	"	15 juin,
"	20 avril,	"	29 juin

Ce steamship a été construit de manière à offrir aux passagers la plus grande sécurité et le comfort le plus désirable; les emménagements ne sont inférieurs à ceux d'aucun steamship sur la côte.

Un nouveau steamship qui est en ce moment en voie de construction, et qui égalera le STATE OF GEORGIA sous tous les rapports, se remplacera prochainement dans cette ligne, et formera, avec le STATE OF GEORGIA une ligne hebdomadaire qui partira de chaque port mercredi.

Passage à la chambre [illegible] de Savannah à Philadelphie [illegible]

De Savannah à New-York [illegible] Entrepont [illegible]

C. A. L. LAMAR, agent à Savannah.
HERON & MARTIN, agents, à Philadelphie.

Ligne de Steamers de New-York à Savannah.

Une fois par semaine.

Les magnifiques steamers neufs FLORIDA, Capitaine Lyon, ALABAMA, Capitaine Ludlow.

Partiront de Savannah et de New-York, tous les samedis. Ces steamers sont du port de 1300 tonneaux, et sont incomparables pour la sécurité, la vitesse et le comfort.

Ils partent de Savannah en même temps que les steamers MARION et SOUTHERNER, partant de Charleston et arrivent à New-York aussitôt qu'eux avec l'avantage [illegible]

Passage à la Chambre $25, payable en argent ou à l'entrepont.

Agents: PADELFORD, FAY & CO. Savannah. SAMUEL L. MITCHELL, 194, Front St New York

POUR LES ATTAKAPAS

Le bateau à vapeur [illegible] partira [illegible] du pied de la rue Saint Louis. Le C. Hoyt partira pour le port de Berwick [illegible] Franklin, Centreville, Pattersonville et les places intermédiaires. Pour plus amples détails s'adresser à bord ou à HALL & HODGE. 7mars

POUR LA COTE.

Nouvel arrangement pour le printems et l'été

Le bateau à vapeur [illegible] T. BOSWELL capitaine [illegible] partira de la Nouvelle-Orléans [illegible] [illegible] Levée.

Pour les Attakapas—Le beau steamer tirant peu d'eau ANNA No 2, capitaine D. L. Labarthe, partira pour les Attakapas TOUS LES MARDIS, à midi, prenant du fret et des passagers pour St. Martinville, la Nouvelle Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, et tous les ports intermédiaires.

L'Anna No 2 a été complètement remis à neuf et le propriétaire n'a épargné ni les soins ni l'argent pour le rendre aussi agréable que possible.

Les passagers et les expéditeurs peuvent être assurés que la plus grande attention sera portée aux affaires qui leur seront confiées.

Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à CH. DABLANC, 13 déc—6m 14, Douane

PAQUEBOT DE LA COTE.

Pour Bayou Sarah, Port Hudson, Waterloo, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires.—Les propriétaires du bateau à vapeur *E. D. White* ont acheté le nouveau et magnifique steamer BELLA DONNA, pour faire les voyages de la côte, à partir du 1er septembre prochain. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir, et de Bayou Sarah tous les MERCREDIS, après l'arrivée des chars du chemin de fer. J. H. MORRISON & Co, agents, 2sel—1an No 1, Front Levee.

POUR LE HAVRE.—La barque de 1ère classe et fine voilière OLIVIA, capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, No 27, 1er district, ou à H. V. BAXTER, 8 mars 25, rue Carondelet.

POUR LE HAVRE.—La barque de 1re classe et fine voilière ROBERT, capitaine [illegible], ayant presque tout son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance de fret de 250 balles de coton ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, poteau No 24, 1er District, ou à H. V. BAXTER, 25, Carondelet.

Pour le Havre—La barque de première classe, fine voilière, MARY ANNAH, capitaine Watts, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance de fret de 100 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, poteau No 14, 1er district, ou à H. V. BAXTER & Co. 25, rue Carondelet.

POUR LA HAVANE.—La goëlette de 1re classe et fine voilière EDWIN [illegible], capitaine [illegible], ayant une partie de son chargement engagée, partira incessamment pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine, à bord, ou à D. BORNIO Jn. 34, rue Gravier